



République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-001 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N°2025/2703-001

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU L'instruction M 57 (tome II, titre 2, paragraphe 4) et l'article L 5217-10-11 (alinéa 3) du CGCT permettant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte financier unique et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Constate et approuve les résultats de l'exercice 2024

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	15 984 091.87 €	16 619 319.85 €	635 227.98 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2024)		2 149 000.00 €	2 149 000.00 €
	Résultat à affecter			2 784 227.98 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	4 518 692.57 €	6 550 110.04 €	2 031 417.47 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2024)	164 264.62 €		-164 264.62 €
	Solde global d'exécution			1 867 152.85 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Investissement	2 134 379.77 €	364 884.21 €	-1 769 495.56 €
Résultat net Investissement 2024				-4 138 889.80 €
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR) Reprise anticipée 2024	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)			97 657.29 €
	Report en fonctionnement en Recettes			2 784 227.98 €

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Résultat global de la section de fonctionnement 2024	2 784 227.98 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024 (001)	1 867 152.85 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	-1 769 495.56 €
Excédent de financement de la section d'investissement	97 657.29 €
Couverture du besoin de financement 2025 (1068 Rec. D'Investissement)	0.00 €
(affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024)	

Solde du résultat de fonctionnement	2.784 227.98 €
(après affectation en réserves) (002 Rec. Fonctionnement)	

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte financier unique 2024.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



José BIGOT

Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



OBJET : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2025

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS :

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

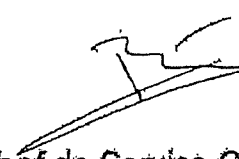
- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement

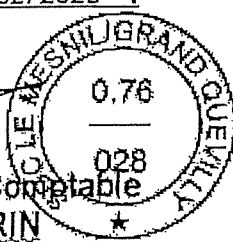
	Soldes d'exécutions anticipés 2024	Soldes restes à réaliser	Soldes totaux 2024
Fonctionnement	+ 2 784 227,98 €		+ 2 784 227,98 €
Investissement	+ 1 867 152,85 €	- 1 769 495,56 €	+ 97 657,29 €
Affectation du résultat du fonctionnement de 2024			+ 2 784 227,98 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette reprise anticipée des résultats 2024 ainsi que la prévision d'affectation en découlant :

- le solde de la section d'investissement est un excédent de + 97 657,29 €, il est proposé de ne rien inscrire au budget 2025 en recette d'investissement au compte 1068.
- une reprise anticipée de l'excédent antérieur de la section de fonctionnement d'un montant de 2 784 227,98 Euros est inscrite en recette de fonctionnement au compte 002.
- une reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement d'un montant de 1 867 152,85 Euros est inscrite en recette d'investissement au compte 001.

Certifié conforme le 19/02/2025 :


Le Chef de Service Comptable
Philippe GUERIN



76497
Code INSEE

VILLE DE PETIT COURONNE
VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL

2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :

Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	635 227,98
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 149 000,00
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 784 227,98
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-1 867 152,85
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 769 495,56
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 784 227,98
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 784 227,98
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou aide financière : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de réserve des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

PETIT
COURONNE

République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-002 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq; s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N°2025/2703-002

BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2025

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,

VU le règlement budgétaire et financier de la ville de Petit-Couronne approuvé par délibération au Conseil Municipal du 21 Décembre 2023,

VU la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe à la délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (*en application des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle*

organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général de Collectivités Territoriales),

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

VU la maquette budgétaire, ci-annexée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

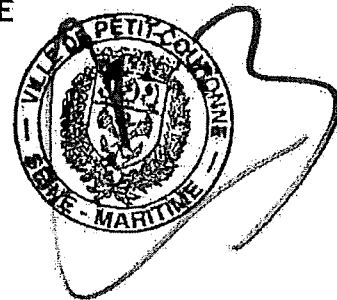
DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2025 de la ville de Petit-Couronne, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,
- **DE DONNER** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire,
- **D'AUTORISER** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Joël BIGOT



Votes :

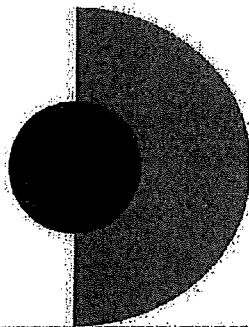
- Pour : 25
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

BUDGET PRIMITIF 2025

Note de présentation

**PETIT
COURONNE**



Conseil Municipal du 27/03/2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
AFFECTATION ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024.....	5
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
II. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	7
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
I. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	8
II. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	9
MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ.....	10
NIVEAUX DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET DE L'ÉPARGNE NETTE.....	10
NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.....	10
NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION.....	11
RATIOS.....	11
EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL.....	12
ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX.....	12

PRÉAMBULE

En application des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 27 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 27 février dernier a été l'occasion d'une discussion sur la stratégie financière, fiscale et budgétaire dans un contexte économique et politique toujours incertain.

Le projet du budget 2025 qui est présenté traduit les options retenues au cours de ce débat et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents en matière de stratégie budgétaire.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

La population de la commune est passée de 9 209 habitants en 2010 à 8 915 habitants dans un contexte local de reconversion de l'ancien site de la raffinerie, avec depuis le développement de plateformes logistiques.

Le budget 2025 a été préparé dans un contexte économique national marqué par une aggravation du déficit et de la dette publique, obligeant le gouvernement à chercher des leviers de réduction de la dépense publique et notamment en mettant de nouveau à contribution les collectivités avec un effort de plus d'1Md€.

Malgré une situation financière incertaine et les contraintes imposées par la loi de finances 2025, le budget a été élaboré en tenant compte de la nécessité de maintenir les équilibres financiers. Le budget présenté donne les moyens de développer une offre de services publics de qualité en faveur des habitants et de répondre aux besoins de la commune en matière d'équipements.

2. Priorités du budget

Il présente comme principales caractéristiques :

- une fiscalité inchangée,
- la poursuite des efforts de gestion nécessaires au maintien de la capacité d'épargne,
- un recours à l'emprunt limité,
- un niveau d'investissement élevé pour réaliser le programme du mandat,
- une complétude des services apportés à la population,
- une mobilisation des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental et Régional ou de tout autre financeur chaque fois que possible.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissements

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou des recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la rénovation thermique des bâtiments...).

AFFECTATION ANTICIPEE DES RÉSULTATS 2024

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde positif de 635 227,98 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté de 2 149 000 €. Le résultat cumulé se porte donc à 2 784 227,98 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2024 laisse apparaître un solde positif de 2 031 417,47 € auquel il convient de soustraire le déficit antérieur reporté d'un montant de 164 264,62 €. Le résultat cumulé se porte donc à 1 867 152,85 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 1 769 495,56 €.

L'affectation provisoire des résultats 2024 se matérialise de la façon suivante :

- le solde de la section d'investissement est un excédent de + 97 657,29 €, il est proposé de ne rien inscrire au budget 2025 en recette d'investissement au compte 1068.
- une reprise anticipée de l'excédent antérieur de la section de fonctionnement d'un montant de 2 784 227,98 € est inscrite en recette de fonctionnement au compte 002.
- une reprise anticipée de l'excédent de clôture de la section d'investissement d'un montant de 1 867 152,85 € est inscrite en recette d'investissement au compte 001.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes du budget 2025 sont de 18 954 000 Euros,

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- les impôts locaux
- les dotations reversées par la Métropole Rouen Normandie et les compensations de l'Etat
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	BP 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire de l'Etat	-----	-----
Versement de la Métropole Rouen Normandie	6 761 410 Euros	6 767 411 Euros
Fonds Nat ^l de Garantie Indiv. de Ressources	970 670 Euros	970 672 Euros
Dotation de Comp. de la Réforme de la T. P.	497 000 Euros	408 926 Euros
Fiscalité Locale	4 522 390 Euros	4 581 200 Euros
Dotations et participations	1 844 850 Euros	1 945 720 Euros
Fonds de Péréquation des Ressources (FPIC)	80 000 Euros	90 000 Euros
Produits des services	1 219 100 Euros	1 174 043 Euros
Atténuation de charges	187 200 Euros	204 300 Euros
TOTAL recettes réelles	16 082 620 Euros	16 142 272 Euros
Mouvements d'ordre	23 380 Euros	27 500 Euros
TOTAL sur l'exercice	16 106 000 Euros	16 169 772 Euros
Excédent antérieur reporté	2 149 000 Euros	2 784 228 Euros
TOTAL du budget	18 255 000 Euros	18 954 000 Euros

La Métropole Rouen Normandie est le principal financeur de la Ville, à la suite du transfert de la taxe professionnelle et des transferts successifs de compétences.

Le budget pour les recettes de fonctionnement pour 2025 prévoit une légère augmentation d'environ 59 000 €, résultat obtenu entre la hausse des dotations et participations de l'état et la baisse des produits de services.

En 2025 les taux d'imposition communaux restant inchangés, la fiscalité évolue en fonction de la revalorisation des bases, soit pour cette année 2025 + 1.7 %.

II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses du budget 2025 se répartissent entre 16 620 920 Euros de dépenses de fonctionnement dont 800 000 Euros d'amortissements et d'un montant de 2 333 080 Euros destiné à financer les investissements.

	BP 2024	BP 2025
Frais de personnel	8 445 375 Euros	8 585 455 Euros
Subvention du CCAS	1 080 000 Euros	1 000 000 Euros
Subvention du Conservatoire de Musique	560 000 Euros	580 000 Euros
Subventions aux Associations	289 000 Euros	289 000 Euros
Participation au SIVU	453 000 Euros	455 000 Euros
Intérêts de la dette	45 000 Euros	36 000 Euros
Dépenses de fonctionnement des services	4 849 625 Euros	4 733 965 Euros
dont charges à caractère général	4 445 910 €	4 303 045 €
dont autres charges	403 715 €	430 920 €
Atténuation de produits	41 500 Euros	141 500 Euros
TOTAL dépenses réelles	15 763 500 Euros	15 820 920 Euros
Dépenses imprévues	0 Euros	0 Euros
Dotation aux amortissements	816 000 Euros	800 000 Euros
TOTAL du budget	16 579 500 Euros	16 620 920 Euros

Les frais de personnel chapitre 012 augmentent seulement de 1,66 % avec le renforcement des services en adéquation avec le programme municipal malgré l'application des augmentations réglementaires concernant notamment le point d'indice (+ 5 points au 01/01/2024), le taux de la CNRACL soit + 3 % par an sur 4 ans, la valeur des chèques déjeuners avec une participation de 3,50 € par agent au lieu de 2,50 € soit + 31 000 € de prise en charge « part employeur » et la participation employeur Prévoyance - application au 01/01/2025 pour + 15 000 €.

Le montant total des dépenses de fonctionnement hors virement augmente uniquement de 0.25 % malgré une hausse significative des postes suivants :

- Fiscalité : La loi de finances 2025 a instauré un nouveau mécanisme de contribution appelé DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) paru au Journal Officiel du 15 Février 2025 et dont la collectivité sera contributrice au vu du calcul d'un indice synthétique, la somme de 100 000 € a été inscrite au BP 2025 et apparaît sur la ligne atténuation de produits.
- Education : augmentation de l'enveloppe des classes de neige à la suite du nouveau marché signé en 2024 pour la période 2025/2026 avec un coût séjour passant de 758 € à 928 € par enfant.
- Environnement urbain : + 6.84 %, en 2025 est prévu l'élagage des arbres Rue John Kennedy, travaux réalisés tous les 3 ans.
- Bâtiments sportifs : + 19 %, dépenses déclinées en plusieurs postes, aménagement fin de travaux hors emprise chantier Boudehen + 30 000 €, travaux de mise en conformité des installations électriques + 25 000 €, maintenance des installations de vidéoprotection par caméras + 15 000 €, entretien des transformateurs 1 année sur 3 soit + 5 000 €.

Les atténuations de produits correspondent aux contributions de la Ville pour la Dotation Globale de Fonctionnement et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont d'un montant de 7 990 000 Euros :

Le budget d'investissement de la ville regroupe en recettes deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à la rénovation énergétique d'un bâtiment municipal).

Virement prélevé du fonctionnement 2025	2 333 080 Euros
Solde d'exécution reporté 001	1 867 153 Euros
Reste à réaliser de l'exercice 2024	364 884 Euros
Amortissements	800 000 Euros
Autres mouvements d'ordre	56 000 Euros
FCTVA	600 000 Euros
Cessions 2025	406 000 Euros
Cautions et créances	600 Euros
Subventions	1 481 983 Euros
Remboursement Métropole & cautions	80 300 Euros
TOTAL	7 990 000 Euros

Les restes à réaliser concernent les subventions accordées mais dont les sommes n'ont pas encore été versées pour les opérations suivantes :

- Réhabilitation et extension du Complexe J.Boudehen
- Restauration sol et voûte de l'église Saint Aubin
- Vidéoprotection urbaine
- Vergé partagé
- Label tourisme handicap pour l'Archipel

Les cessions concernent :

- 2 logements (maison au 676 rue Pierre Corneille et un appartement dans l'immeuble Ile de France)
- la parcelle AT88 en dation pour construction d'un bâtiment de stockage de 300 m2
- les sorties de biens via le web enchères.

L'enveloppe de 1 481 983 € concernent les subventions demandées pour les projets en cours et ceux définis pour 2025.

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de 7 990 000 Euros :

Le budget d'investissement de la ville regroupe en dépenses toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit, sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Remboursement du capital des emprunts	270 000 Euros
Créances et cautions	20 000 Euros
Reste à réaliser de l'exercice 2024	2 134 380 Euros
Acquisitions foncières	592 000 Euros
Vidéoprotection urbaine	150 000 Euros
Travaux menuiseries et toiture	750 000 Euros
Solde travaux Boudehen et Eglise	65 000 Euros
Renaturation cours Louise Michel	400 000 Euros
ADAP accessibilité des bâtiments	700 000 Euros
Amélioration des bâtiments et aménagement des EV	714 000 Euros
Passage en LEDS	103 000 Euros
Equipements des services	784 750 Euros
Travaux à venir	1 222 000 Euros
Divers mouvements d'ordre	84 870 Euros
TOTAL	7 990 000 Euros

Les projets 2024 à terminer :

- Réhabilitation complexe J. Boudehen
- Restauration sol et voûte de l'église Saint Aubin
- Vidéoprotection urbaine
- Passage en leds (terrain de rugby à Ragot)

Les projets 2025 :

- Renaturation des cours d'écoles : groupe scolaire Louise Michel
- AD'AP (agenda d'accessibilité programmée)
- Menuiseries de la médiathèque
- Amélioration des bâtiments et des espaces verts dont :
 - travaux de menuiseries pour amélioration thermique
 - insonorisation du réfectoire à Louise Michel
 - toitures diverses
 - arbres en ville
 - création de case de stockage des déchets verts
- Equipements de l'ensemble des services dont :
 - acquisition de véhicules dont 3 électriques
 - renouvellement des PC portables, acquisition de logiciel de cybersécurité
 - mobiliers pour les écoles et les bureaux administratifs
 - matériels espaces verts et technique
 - aménagement de la salle Alexandra Saint Pierre (extension Boudehen)

MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget 2025	15 820 920 €	16 142 272 €	5 828 120 €	2 624 883 €
Résultat 2024		2 784 228 €		
Solde antérieur reporté				1 867 153 €
Restes à réaliser			2 134 380 €	364 884 €
Amortissements	800 000 €			800 000 €
Transferts entre sections		27 500 €	27 500 €	
Virement investissement	2 333 080 €			2 333 080 €
TOTAL GENERAL	18 954 000 €	18 954 000 €	7 990 000 €	7 990 000 €

NIVEAUX DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF) ET DE L'ÉPARGNE NETTE

Détermination de l'épargne :

Recettes réelles 2025	16 142 272 €
Dépenses réelles 2025	15 820 920 €
Epargne brute 2025	+ 321 352 €
Remboursement capital dette + Subv. transférables	- 274 500 €
Epargne nette 2025	+ 46 852 €

NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Année	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
Nouveaux emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €
Capital restant dû au 31/12	3 315 383 €	3 010 259 €	2 740 425 €	2 475 685 €

L'emprunt pour la restructuration de la piscine de 2 500 000 Euros a été fait en 2020. La dette par Petit-couronnais est de 277 €, alors que la moyenne de la strate est de 767 € (ratio 2023).

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

FISCALITE (taux)	Voté 2021	Voté 2022	Voté 2023	Voté 2024	Budget 2025
Foncier bâti	50,54	50,54	50,54	50,54	50,54
Foncier non bâti	83,15	83,15	83,15	83,15	83,15
Taxe d'habitation (RS)			11,55	11,55	11,55

L'équilibre du Budget Primitif de l'exercice 2025 est proposé sans augmentation des taux. Ils sont inchangés depuis 2017. Depuis 2021, en application de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de foncier bâti communal de 25,18 % est ajouté au taux de foncier bâti départemental de 25,36 %, soit un taux total de 50,54 %. En 2023 disparition totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales seule celle sur les résidences secondaires perdure.

RATIOS

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B. PRINCIPAL - BP 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	8 915

Informations fiscales (R-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1'900,77

Informations financières - ratios	Valeurs
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 772,08
2. Recettes réelles de fonctionnement / population	1 810,69
3. Dépenses d'équipement brut / population	818,30
4. Encours de dette / population (2) (3)	277,70
5. DGF / population	25,35
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	64,36 %
7. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,65 %
8. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45,19 %
9. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	15,34 %
10. Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2,13 %

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

FRAIS DE PERSONNEL	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
Effectifs	168	166	168	163
Dépenses	7 911 780 €	8 080 106 €	8 206 701 €	8 585 455 €
Atténuation de charges	295 994 €	214 481 €	166 220 €	204 300 €
TOTAL	7 615 786 €	7 865 625 €	8 040 481 €	8 381 155 €

ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux mettent en œuvre les décisions du Conseil Municipal et du Maire.
Ils assurent le fonctionnement quotidien des services à la population.

La Direction Générale des Services

La Direction des Affaires Générales

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des Finances

La Direction Fiscalité/Intercommunalité

La Direction de la Communication et des Relations publiques

La Direction du Cadre de vie/Développement durable

La Direction des Solidarités

La Direction Proximité et Animation de la ville

La Direction de la Culture

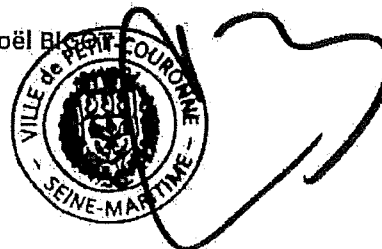
La Direction du Développement économique et commercial

La Direction Enfance, Education, Jeunesse, Sport et Vie associative

Fait à Petit Couronne, le 27 mars 2025

Le Maire

Joël B...



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : VILLE DE PETIT COURONNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760497400014

POSTE COMPTABLE : SGC DE MESNIL-ESNARD / GRAND QUEVILLY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	44

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	47
A1.01 - Opérations non ventilables	50
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	51
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	54
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	55
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	56
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	59
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	63
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	66
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	67
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	70
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	72
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	82
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	88
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	89
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	101
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	104
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	105
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	106
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	109
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	111
A2.938 - Fonction 8 - Transports	114

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	118
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	122
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	127
B3.1 - Etat des provisions constituées	129
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	131
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	132
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	139
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	140
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	141
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	146
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	147
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	148
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	149
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	150
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	152
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	153
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	154

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
I	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	8 915

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 900,77

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 772,06
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 810,69
3 Dépenses d'équipement brut / population	818,30
4 Encours de dette / population (2) (3)	277,70
5 DGF / population	25,35
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	54,35 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,55 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45,19 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	15,34 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2,13 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	20 502 784,44	23 169 429,89	1 984 735,38	A1 4 651 380,83
Investissement	4 518 692,57	6 550 110,04 (3)	-164 264,62	A2 1 867 152,85
Fonctionnement	15 984 091,87	16 619 319,85 (4)	2 149 000,00	A3 2 784 227,98

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	B1 -1 769 495,56
Investissement	I	III	B2 -1 769 495,56
Fonctionnement	II	IV	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	2 881 885,27
Investissement	A2 + B2	97 657,29
Fonctionnement	A3 + B3	2 784 227,98

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	2 134 379,77
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	78 603,17
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	243 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	556 354,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	1 256 422,24
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 364 884,21
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	364 884,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Selon le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	+		RECETTES
		DEPENSES		
		5 855 620,23		5 757 962,94
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 134 379,77		364 884,21
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	0,00	(si solde positif)
				1 867 152,85
=				
Total de la section d'investissement (2)		7 990 000,00		7 990 000,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	+		RECETTES
		DEPENSES		
		18 954 000,00		16 169 772,02
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	0,00	(si excédent)
				2 784 227,98
=				
Total de la section de fonctionnement (3)		18 954 000,00		18 954 000,00
=				
TOTAL DU BUDGET (4)		26 944 000,00		26 944 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	165 700,00	78 603,17	163 000,00	163 000,00	241 603,17
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	275 725,00	243 000,00	100 000,00	100 000,00	343 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 863 599,46	556 354,36	3 920 750,00	3 920 750,00	4 477 104,36
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	4 732 748,07	1 256 422,24	1 297 000,00	1 297 000,00	2 553 422,24
Total des dépenses d'équipement		9 037 772,53	2 134 379,77	5 480 750,00	5 480 750,00	7 615 129,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 414,34	0,00	271 370,23	271 370,23	271 370,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	22 275,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses financières		297 689,34	0,00	291 370,23	291 370,23	291 370,23
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	135 393,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 470 855,38	2 134 379,77	5 772 120,23	5 772 120,23	7 906 500,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	23 380,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	83 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		106 380,00		83 500,00	83 500,00	83 500,00

TOTAL	9 577 235,38	2 134 379,77	5 855 620,23	5 855 620,23	7 990 000,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 990 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	957 306,18	364 884,21	1 481 983,00	1 481 983,00	1 846 867,21
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	455 922,35	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 413 228,53	364 884,21	1 481 983,00	1 481 983,00	1 846 867,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	260 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	4 138 939,03	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	648,93	0,00	599,94	599,94	599,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	80 789,00	0,00	80 300,00	80 300,00	80 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	138 001,00	0,00	406 000,00	406 000,00	406 000,00
Total des recettes financières		4 618 377,96	0,00	1 086 899,94	1 086 899,94	1 086 899,94
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	135 393,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 167 000,00	364 884,21	2 568 882,94	2 568 882,94	2 933 767,15

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 675 500,00		2 333 080,00	2 333 080,00	2 333 080,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	816 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	83 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 574 500,00		3 189 080,00	3 189 080,00	3 189 080,00

TOTAL	9 741 500,00	364 884,21	5 757 962,94	5 757 962,94	6 122 847,15
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 867 152,85
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 990 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

3 105 580,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 168 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 445 910,00	0,00	4 303 045,00	4 303 045,00	4 303 045,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 445 375,00	0,00	8 585 455,00	8 585 455,00	8 585 455,00
014	Atténuations de produits	41 500,00	0,00	141 500,00	141 500,00	141 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 779 515,00	0,00	2 742 110,00	2 742 110,00	2 742 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 712 300,00	0,00	15 772 110,00	15 772 110,00	15 772 110,00
66	Charges financières	47 200,00	0,00	39 791,00	39 791,00	39 791,00
67	Charges spécifiques (3)	4 000,00	0,00	4 019,00	4 019,00	4 019,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 763 500,00	0,00	15 820 920,00	15 820 920,00	15 820 920,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 675 500,00		2 333 080,00	2 333 080,00	2 333 080,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	816 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 491 500,00		3 133 080,00	3 133 080,00	3 133 080,00

TOTAL	18 255 000,00	0,00	18 954 000,00	18 954 000,00	18 954 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 954 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	187 200,00	0,00	204 300,00	204 300,00	204 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	961 900,00	0,00	959 950,00	959 950,00	959 950,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 812 080,00	0,00	7 828 083,00	7 828 083,00	7 828 083,00
731	Fiscalité locale	4 522 390,00	0,00	4 581 200,00	4 581 200,00	4 581 200,00
74	Dotations et participations (3)	2 341 850,00	0,00	2 354 646,00	2 354 646,00	2 354 646,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	240 760,00	0,00	196 160,00	196 160,00	196 160,00
Total des recettes de gestion courante		16 066 180,00	0,00	16 124 339,00	16 124 339,00	16 124 339,00
76	Produits financiers	15 430,00	0,00	12 044,00	12 044,00	12 044,00
77	Produits spécifiques (3)	1 010,00	0,00	889,02	889,02	889,02
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 082 620,00	0,00	16 142 272,02	16 142 272,02	16 142 272,02

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	23 380,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		23 380,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00

TOTAL	16 106 000,00	0,00	16 169 772,02	16 169 772,02	16 169 772,02
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 784 227,98
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 954 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 105 580,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	4 500,00	4 500,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	271 370,23	0,00	271 370,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	241 603,17	0,00	241 603,17
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	343 000,00	0,00	343 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 477 104,36	48 000,00	4 525 104,36
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 553 422,24	31 000,00	2 584 422,24
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	20 000,00	0,00	20 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 906 500,00	83 500,00	7 990 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 990 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 303 045,00		4 303 045,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	8 585 455,00		8 585 455,00
014	Atténuations de produits	141 500,00		141 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 742 110,00	0,00	2 742 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00		0,00
66	Charges financières	39 791,00	0,00	39 791,00
67	Charges spécifiques (9)	4 019,00	0,00	4 019,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	800 000,00	805 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 333 080,00	2 333 080,00
Dépenses de fonctionnement – Total		15 820 920,00	3 133 080,00	18 954 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 954 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	600 000,00	0,00	600 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 846 867,21	0,00	1 846 867,21
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	599,94	0,00	599,94
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	56 000,00	56 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	80 300,00	0,00	80 300,00
28 Amortissement des immobilisations		800 000,00	800 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		2 333 080,00	2 333 080,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	406 000,00		406 000,00
Recettes d'investissement – Total	2 933 767,15	3 189 080,00	6 122 847,15

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 867 152,85

	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00

	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 990 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	204 300,00		204 300,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	959 950,00		959 950,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		23 000,00	23 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	7 828 083,00		7 828 083,00
731 Fiscalité locale	4 581 200,00		4 581 200,00
74 Dotations et participations (8)	2 354 646,00		2 354 646,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	196 160,00	0,00	196 160,00
76 Produits financiers	12 044,00	0,00	12 044,00
77 Produits spécifiques (8)	889,02	4 500,00	5 389,02
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	5 000,00	0,00	5 000,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	16 142 272,02	27 500,00	16 169 772,02

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 784 227,98
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 954 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	9 577 235,38	2 134 379,77	0,00	5 855 620,23	5 855 620,23	0,00	5 855 620,23	7 990 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	165 700,00	78 603,17	0,00	163 000,00	163 000,00	0,00	163 000,00	241 603,17
204 Subventions d'équipement versées (9)	275 725,00	243 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	343 000,00
21 Immobilisations corporelles	3 863 599,46	556 354,36	0,00	3 920 750,00	3 920 750,00	0,00	3 920 750,00	4 477 104,36
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 732 748,07	1 256 422,24	0,00	1 297 000,00	1 297 000,00	0,00	1 297 000,00	2 553 422,24
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	9 037 772,53	2 134 379,77	0,00	5 480 750,00	5 480 750,00	0,00	5 480 750,00	7 615 129,77
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	265 414,34	0,00	0,00	271 370,23	271 370,23	0,00	271 370,23	271 370,23
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	22 275,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	297 689,34	0,00	0,00	291 370,23	291 370,23	0,00	291 370,23	291 370,23
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	135 393,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	9 470 855,38	2 134 379,77	0,00	5 772 120,23	5 772 120,23	0,00	5 772 120,23	7 906 500,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	23 380,00	0,00	0,00	27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00
041 Opérations patrimoniales (7)	83 000,00	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00
Total des dépenses d'ordre	106 380,00	0,00	0,00	83 500,00	83 500,00	0,00	83 500,00	83 500,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								
7 990 000,00								

- (1) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							A
RECETTES							
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)		
TOTAL		I		II	III = I + II		
018 RSA	5 602 560,97	364 884,21	5 757 962,94	5 757 962,94	6 122 847,15		
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	957 306,18	364 884,21	1 481 983,00	1 481 983,00	1 846 867,21		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	455 922,35	0,00	0,00	0,00	0,00		
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes d'équipement	2 413 228,53	364 884,21	1 481 983,00	1 481 983,00	1 846 867,21		
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	260 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00		
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	648,93	0,00	599,94	599,94	599,94		
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	80 789,00	0,00	80 300,00	80 300,00	80 300,00		
024 Produits des cessions d'immobilisations	138 001,00	0,00	406 000,00	406 000,00	406 000,00		
Total des recettes financières	479 438,93	0,00	1 086 899,94	1 086 899,94	1 086 899,94		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	135 393,51	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des recettes réelles	3 028 060,97	364 884,21	2 568 882,94	2 568 882,94	2 933 767,15		
021 Virement de la section de fonctionnement	1 675 500,00		2 333 080,00	2 333 080,00	2 333 080,00		
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	816 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00		
041 Opérations patrimoniales (6)	83 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00		
Total des recettes d'ordre	2 574 500,00		3 189 080,00	3 189 080,00	3 189 080,00		
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)							1 867 152,85
Affectation au compte 1068 (8)							0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	

Total des recettes d'investissement cumulées	7 990 000,00
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	9 577 235,38	2 134 379,77	0,00	5 855 620,23	5 855 620,23	0,00	5 855 620,23	III = I + II 7 990 000,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	165 700,00	78 603,17	0,00	163 000,00	163 000,00	0,00	163 000,00	241 603,17
2031	130 000,00	66 042,00		112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00	178 042,00
2051	35 700,00	12 561,17		51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	63 561,17
204	275 725,00	243 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	343 000,00
2041513	50 000,00	50 000,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	150 000,00
20415321	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415322	193 000,00	193 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	193 000,00
20422	2 725,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	3 863 599,46	556 354,36	0,00	3 920 750,00	3 920 750,00	0,00	3 920 750,00	4 477 104,36
2111	42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
2121	5 000,00	4 633,75		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	9 633,75
2128	253 224,13	16 449,15		581 500,00	581 500,00	0,00	581 500,00	597 949,15
21314	455 922,35	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
21328	0,00	0,00		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
21351	1 750 811,40	220 178,71		1 683 000,00	1 683 000,00	0,00	1 683 000,00	1 903 178,71
2152	76 741,00	53 916,00		122 000,00	122 000,00	0,00	122 000,00	175 916,00
21568	449 181,14	206 333,27		220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	426 333,27
2158	21 250,00	2 004,00		28 550,00	28 550,00	0,00	28 550,00	30 554,00
21828	55 000,00	21 932,88		258 500,00	258 500,00	0,00	258 500,00	280 432,88
21838	38 600,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
21841	28 700,00	828,16		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 828,16

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		84 500,00	84 500,00	0,00	84 500,00	84 500,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186	Cheptel	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 078,44		379 200,00	379 200,00	0,00	379 200,00	409 278,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 256 422,24	0,00	1 297 000,00	1 297 000,00	0,00	1 297 000,00	2 553 422,24
2313	Constructions	1 256 422,24		1 272 000,00	1 272 000,00	0,00	1 272 000,00	2 528 422,24
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	9 037 772,53	2 134 379,77	0,00	5 480 750,00	5 480 750,00	0,00	5 480 750,00	7 615 129,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00		271 370,23	271 370,23		271 370,23	271 370,23
1641	Emprunts en euros	0,00		270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		1 370,23	1 370,23		1 370,23	1 370,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2745	Avances remboursables	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	297 689,34	0,00	0,00	291 370,23	291 370,23	0,00	291 370,23	291 370,23

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	135 393,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541101	132 393,51	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4541102	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	9 470 855,38	2 134 379,77	0,00	5 772 120,23	5 772 120,23	0,00	5 772 120,23	7 906 500,00
040	23 380,00			27 500,00	27 500,00		27 500,00	27 500,00
	14 380,00			4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
13911	14 380,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
13913	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	0,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
192	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	9 000,00			23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
2128	0,00			23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
21351	9 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	83 000,00			56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
204422	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	0,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
2313	83 000,00			31 000,00	31 000,00		31 000,00	31 000,00
Total des dépenses d'ordre	106 380,00			83 500,00	83 500,00		83 500,00	83 500,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	5 602 560,97	364 884,21	5 757 962,94	5 757 962,94	6 122 847,15
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	364 884,21	1 481 983,00	1 481 983,00	1 846 867,21
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	602 200,00	602 200,00	602 200,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	209 574,77	0,00	0,00	209 574,77
1323	Subv. non transf. Départements	98 609,44	11 979,00	11 979,00	110 588,44
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	862 804,00	862 804,00	862 804,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	56 700,00	0,00	0,00	56 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 413 228,53	364 884,21	1 481 983,00	1 481 983,00	1 846 867,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
10222	FCTVA	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	599,94	599,94	599,94
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	599,94	599,94	599,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	80 300,00	80 300,00	80 300,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	80 300,00	80 300,00	80 300,00
2764	Créances/participat. pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	406 000,00	406 000,00	406 000,00
Total des recettes financières	479 438,93	0,00	1 086 899,94	1 086 899,94	1 086 899,94

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	135 393,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 028 060,97	364 884,21	2 568 882,94	2 568 882,94	2 933 767,15
021	Virement de la section de fonctionnement	1 675 500,00		2 333 080,00	2 333 080,00	2 333 080,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	816 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00		0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
28041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	2 530,00		650,00	650,00	650,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	30 975,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	3 350,00		3 400,00	3 400,00	3 400,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	3 350,00		9 700,00	9 700,00	9 700,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	222 300,00		213 350,00	213 350,00	213 350,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	6 800,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	68 400,00		3 200,00	3 200,00	3 200,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	36 500,00		26 500,00	26 500,00	26 500,00
28128	Autres aménagements de terrains	16 200,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
281321	Immeubles de rapport	34 300,00		53 800,00	53 800,00	53 800,00
281351	Bâtiments publics	46 200,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
28151	Réseaux de voirie	650,00		650,00	650,00	650,00
28152	Installations de voirie	475,00		500,00	500,00	500,00
281533	Réseaux câblés	5 800,00		10 400,00	10 400,00	10 400,00
281538	Autres réseaux	690,00		700,00	700,00	700,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	610,00		610,00	610,00	610,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	23 000,00		36 000,00	36 000,00	36 000,00
28158	Autres inst. matériel, outill. techniques	2 425,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	24 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	4 120,00		4 200,00	4 200,00	4 200,00
28181	Installations générales, aménagt divers	22 450,00		22 450,00	22 450,00	22 450,00
281828	Autres matériels de transport	485,00		500,00	500,00	500,00
281831	Matériel informatique scolaire	55 000,00		63 000,00	63 000,00	63 000,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		63 800,00	63 800,00	63 800,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	66 400,00		350,00	350,00	350,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		38 400,00	38 400,00	38 400,00
28185	Matériel de téléphonie	32 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
28186	Cheptel	0,00		1 300,00	1 300,00	1 300,00
		0,00		1 900,00	1 900,00	1 900,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28188	Autres immo. corporelles	105 000,00		130 640,00	130 640,00	130 640,00
282321	Immeubles de rapport (affectation)	1 990,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	83 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	83 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
Total des recettes d'ordre		2 574 500,00		3 189 080,00	3 189 080,00	3 189 080,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 255 000,00	0,00	0,00	18 954 000,00	18 954 000,00	0,00	18 954 000,00	18 954 000,00
011	Charges à caractère général (3)	4 445 910,00	0,00	0,00	4 303 045,00	4 303 045,00	0,00	4 303 045,00	4 303 045,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 445 375,00	0,00	0,00	8 585 455,00	8 585 455,00	0,00	8 585 455,00	8 585 455,00
014	Atténuations de produits	41 500,00	0,00	0,00	141 500,00	141 500,00	0,00	141 500,00	141 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 779 515,00	0,00	0,00	2 742 110,00	2 742 110,00	0,00	2 742 110,00	2 742 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		15 712 300,00	0,00	0,00	15 772 110,00	15 772 110,00	0,00	15 772 110,00	15 772 110,00
66	Charges financières	47 200,00	0,00	0,00	39 791,00	39 791,00	0,00	39 791,00	39 791,00
67	Charges spécifiques (3)	4 000,00	0,00	0,00	4 019,00	4 019,00	0,00	4 019,00	4 019,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		51 200,00	0,00	0,00	48 810,00	48 810,00	0,00	48 810,00	48 810,00
Total des dépenses réelles		15 763 500,00	0,00	0,00	15 820 920,00	15 820 920,00	0,00	15 820 920,00	15 820 920,00
023	Virement à la section d'investissement	1 675 500,00	0,00	0,00	2 333 080,00	2 333 080,00	0,00	2 333 080,00	2 333 080,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	816 000,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 491 500,00	0,00	0,00	3 133 080,00	3 133 080,00	0,00	3 133 080,00	3 133 080,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		18 954 000,00
---	--	---------------

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

- (1) Voir état H-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	16 106 000,00	0,00	16 169 772,02	16 169 772,02	16 169 772,02
016	APA	187 200,00	0,00	204 300,00	204 300,00	204 300,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	961 900,00	0,00	959 950,00	959 950,00	959 950,00
731	Fiscalité locale	7 812 080,00	0,00	7 828 083,00	7 828 083,00	7 828 083,00
74	Dotations et participations (2)	4 522 390,00	0,00	4 581 200,00	4 581 200,00	4 581 200,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 341 850,00	0,00	2 354 646,00	2 354 646,00	2 354 646,00
Total des recettes de gestion des services		240 760,00	0,00	196 160,00	196 160,00	196 160,00
Total des recettes financières		16 066 180,00	0,00	16 124 339,00	16 124 339,00	16 124 339,00
76	Produits financiers	15 430,00	0,00	12 044,00	12 044,00	12 044,00
77	Produits spécifiques (2)	1 010,00	0,00	889,02	889,02	889,02
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		16 440,00	0,00	17 933,02	17 933,02	17 933,02
Total des recettes		16 082 620,00	0,00	16 142 272,02	16 142 272,02	16 142 272,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)					
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	23 380,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes		23 380,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)				2 784 227,98
---------------------------------------	--	--	--	--------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées		18 954 000,00
---	--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	18 255 000,00	0,00	0,00	18 954 000,00	18 954 000,00	0,00	18 954 000,00	18 954 000,00
011	Charges à caractère général (4)	4 445 910,00	0,00	0,00	4 303 045,00	4 303 045,00	0,00	4 303 045,00	4 303 045,00
6042	Achats de prestations de services	199 200,00	0,00		217 400,00	216 400,00	0,00	216 400,00	216 400,00
60611	Eau et assainissement	92 000,00	0,00		80 900,00	80 900,00	0,00	80 900,00	80 900,00
60612	Energie - Electricité	445 000,00	0,00		335 200,00	335 200,00	0,00	335 200,00	335 200,00
60613	Chauffage urbain	433 000,00	0,00		414 000,00	414 000,00	0,00	414 000,00	414 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		1 050,00	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00
60622	Carburants	48 720,00	0,00		49 245,00	49 245,00	0,00	49 245,00	49 245,00
60623	Alimentation	66 900,00	0,00		65 400,00	65 400,00	0,00	65 400,00	65 400,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		12 950,00	12 950,00	0,00	12 950,00	12 950,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
60631	Fournitures d'entretien	55 900,00	0,00		55 550,00	55 550,00	0,00	55 550,00	55 550,00
60632	Fournitures de petit équipement	75 540,00	0,00		182 135,00	182 135,00	0,00	182 135,00	182 135,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
60636	Habillement et vêtements de travail	21 000,00	0,00		20 600,00	20 600,00	0,00	20 600,00	20 600,00
6064	Fournitures administratives	21 800,00	0,00		26 850,00	26 850,00	0,00	26 850,00	26 850,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	36 250,00	0,00		35 250,00	35 250,00	0,00	35 250,00	35 250,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	5 900,00	0,00		4 850,00	4 850,00	0,00	4 850,00	4 850,00
6067	Fournitures scolaires	44 980,00	0,00		48 760,00	48 760,00	0,00	48 760,00	48 760,00
6068	Autres matières et fournitures	256 220,00	0,00		154 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
611	Contrats de prestations de services	336 250,00	0,00		351 050,00	351 050,00	0,00	351 050,00	351 050,00
61228	Autres	12 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6132	Locations immobilières	11 900,00	0,00		7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
61351	Matériel roulant	63 260,00	0,00		66 700,00	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00
61358	Autres	60 500,00	0,00		62 800,00	62 800,00	0,00	62 800,00	62 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	85 400,00	0,00		80 400,00	80 400,00	0,00	80 400,00	80 400,00
61521	Entretien terrains	147 500,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	484 500,00	0,00		399 300,00	399 300,00	0,00	399 300,00	399 300,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 300,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	41 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
615232	Entretien, réparations réseaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	23 000,00	0,00		51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
61551	Entretien matériel roulant	17 500,00	0,00		14 150,00	14 150,00	0,00	14 150,00	14 150,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	89 900,00	0,00		101 100,00	101 100,00	0,00	101 100,00	101 100,00
6156	Maintenance	212 600,00	0,00		206 900,00	206 900,00	0,00	206 900,00	206 900,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6168	Autres primes d'assurance	249 460,00	0,00		267 085,00	267 085,00	0,00	267 085,00	267 085,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	18 800,00	0,00		19 250,00	19 250,00	0,00	19 250,00	19 250,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	0,00		34 700,00	34 700,00	0,00	34 700,00	34 700,00
6188	Autres frais divers	68 600,00	0,00		61 485,00	61 485,00	0,00	61 485,00	61 485,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	15 950,00	0,00		17 900,00	17 900,00	0,00	17 900,00	17 900,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 900,00	0,00		8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6228	Divers	30 400,00	0,00		25 400,00	25 400,00	0,00	25 400,00	25 400,00
6231	Annonces et insertions	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	118 500,00	0,00		121 120,00	121 120,00	0,00	121 120,00	121 120,00
6234	Réceptions	9 300,00	0,00		8 700,00	8 700,00	0,00	8 700,00	8 700,00
6236	Catalogues et imprimés	66 900,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6237	Publications	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6238	Divers	20 100,00	0,00		18 200,00	18 200,00	0,00	18 200,00	18 200,00
6247	Transports collectifs	69 750,00	0,00		71 415,00	71 415,00	0,00	71 415,00	71 415,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 300,00	0,00		7 750,00	7 750,00	0,00	7 750,00	7 750,00
6261	Frais d'affranchissement	14 400,00	0,00		13 800,00	13 800,00	0,00	13 800,00	13 800,00
6262	Frais de télécommunications	82 250,00	0,00		88 550,00	88 550,00	0,00	88 550,00	88 550,00
627	Services bancaires et assimilés	1 780,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	24 300,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6282	Frais de gardiennage	6 350,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6288	Autres services extérieurs	22 550,00	0,00		18 150,00	18 150,00	0,00	18 150,00	18 150,00
63512	Taxes foncières	86 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
63513	Autres impôts locaux	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	9 200,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	8 445 375,00	0,00		8 585 455,00	8 585 455,00		8 585 455,00	8 585 455,00
6218	Autre personnel extérieur	13 250,00	0,00		10 220,00	10 220,00		10 220,00	10 220,00
6331	Versement mobilité	95 595,00	0,00		94 440,00	94 440,00		94 440,00	94 440,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 790,00	0,00		23 860,00	23 860,00		23 860,00	23 860,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	82 705,00	0,00		79 895,00	79 895,00		79 895,00	79 895,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	14 515,00	0,00		14 390,00	14 390,00		14 390,00	14 390,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 211 270,00	0,00		3 271 185,00	3 271 185,00		3 271 185,00	3 271 185,00
64112	SFT, indemnité de résidence	61 665,00	0,00		63 685,00	63 685,00		63 685,00	63 685,00
64113	NBI	31 520,00	0,00		28 120,00	28 120,00		28 120,00	28 120,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	757 005,00	0,00		764 080,00	764 080,00		764 080,00	764 080,00
64121	Rémunération principale	28 565,00	0,00		17 095,00	17 095,00		17 095,00	17 095,00
64128	Autres indemnités	6 535,00	0,00		2 350,00	2 350,00		2 350,00	2 350,00
64131	Rémunérations	1 271 825,00	0,00		1 219 075,00	1 219 075,00		1 219 075,00	1 219 075,00
64132	SFT, indemnité de résidence	14 160,00	0,00		15 980,00	15 980,00		15 980,00	15 980,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	11 140,00	0,00		28 715,00	28 715,00		28 715,00	28 715,00
64138	Primes et autres indemnités	288 445,00	0,00		259 515,00	259 515,00		259 515,00	259 515,00
6417	Rémunérations des apprentis	31 150,00	0,00		5 265,00	5 265,00		5 265,00	5 265,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	950 620,00	0,00		965 230,00	965 230,00		965 230,00	965 230,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 157 980,00	0,00		1 264 175,00	1 264 175,00		1 264 175,00	1 264 175,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	64 190,00	0,00		56 970,00	56 970,00		56 970,00	56 970,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 800,00	0,00		10 690,00	10 690,00		10 690,00	10 690,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	960,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	59 170,00	0,00		22 520,00	22 520,00		22 520,00	22 520,00
64731	Allocations chômage versées directement	14 590,00	0,00		23 445,00	23 445,00		23 445,00	23 445,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	177 815,00	0,00		219 165,00	219 165,00		219 165,00	219 165,00
6488	Autres	39 115,00	0,00		39 240,00	39 240,00		39 240,00	39 240,00
014	Atténuations de produits	41 500,00	0,00		141 500,00	141 500,00		141 500,00	141 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
739115	Prél contrib redress finances publiques	31 500,00	0,00		31 500,00	31 500,00		31 500,00	31 500,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
739221	FNGIR	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 779 515,00	0,00	0,00	2 742 110,00	2 742 110,00	0,00	2 742 110,00	2 742 110,00
65181	Primes, dots	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	113 940,00	0,00		109 668,00	109 668,00	0,00	109 668,00	109 668,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 400,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
65313	Cotisations de retraite	5 890,00	0,00		5 670,00	5 670,00	0,00	5 670,00	5 670,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 955,00	0,00		7 842,00	7 842,00	0,00	7 842,00	7 842,00
65315	Formation	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	9 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6561	Organismes de regroupement	1 013 000,00	0,00		1 035 000,00	1 035 000,00	0,00	1 035 000,00	1 035 000,00
657363	Subv.Fond. CCAS/CIAS	1 080 000,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	2 300,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65743	Subv.Fond. fermiers et concessionnaires	215 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00
65748	Subv.fondt.autres personnes droit privé	291 420,00	0,00		291 420,00	291 420,00	0,00	291 420,00	291 420,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	9 800,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
65818	Autres	9 700,00	0,00		12 800,00	12 800,00	0,00	12 800,00	12 800,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	5 110,00	0,00		20 510,00	20 510,00	0,00	20 510,00	20 510,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		15 712 300,00	0,00	0,00	15 772 110,00	15 772 110,00	0,00	15 772 110,00	15 772 110,00
66	Charges financières	47 200,00	0,00		39 791,00	39 791,00		39 791,00	39 791,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	45 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 800,00	0,00		-1 209,00	-1 209,00		-1 209,00	-1 209,00
6688	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	4 000,00	0,00		4 019,00	4 019,00		4 019,00	4 019,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 000,00	0,00		4 019,00	4 019,00		4 019,00	4 019,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		51 200,00	0,00	0,00	48 810,00	48 810,00		48 810,00	48 810,00
Total des dépenses réelles		15 763 500,00	0,00	0,00	15 820 920,00	15 820 920,00	0,00	15 820 920,00	15 820 920,00
023	Virement à la section d'investissement	1 675 500,00			2 333 080,00	2 333 080,00		2 333 080,00	2 333 080,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	816 000,00			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	816 000,00			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 491 500,00			3 133 080,00	3 133 080,00		3 133 080,00	3 133 080,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	21 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	22 209,00

	= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 209,00
--	--------------------------------	-----------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III -- VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT -- RECETTES -- DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	16 106 000,00	0,00	16 169 772,02	16 169 772,02	16 169 772,02
013	Atténuations de charges (3)	187 200,00	0,00	204 300,00	204 300,00	204 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	101 350,00	0,00	94 660,00	94 660,00	94 660,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	85 850,00	0,00	109 640,00	109 640,00	109 640,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	961 900,00	0,00	959 950,00	959 950,00	959 950,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70323	Red. occupation dom. public	65 000,00	0,00	63 100,00	63 100,00	63 100,00
7062	Redevances services à caractère culturel	9 400,00	0,00	11 800,00	11 800,00	11 800,00
70631	Redevances services à caractère sportif	9 250,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	105 800,00	0,00	112 500,00	112 500,00	112 500,00
7066	Redevances services à caractère social	84 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	393 000,00	0,00	397 000,00	397 000,00	397 000,00
706888	Autres	19 850,00	0,00	21 350,00	21 350,00	21 350,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	99 500,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	164 300,00	0,00	159 400,00	159 400,00	159 400,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 812 080,00	0,00	7 828 083,00	7 828 083,00	7 828 083,00
73211	Attribution de compensation	6 557 410,00	0,00	6 557 411,00	6 557 411,00	6 557 411,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	204 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
73221	FNGIR	970 670,00	0,00	970 672,00	970 672,00	970 672,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
731	Fiscalité locale	4 522 390,00	0,00	4 581 200,00	4 581 200,00	4 581 200,00
73111	Impôts directs locaux	4 150 000,00	0,00	4 250 000,00	4 250 000,00	4 250 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	190 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
73141	Accise sur l'électricité	180 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
73154	Droits de place	390,00	0,00	200,00	200,00	200,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 341 850,00	0,00	2 354 646,00	2 354 646,00	2 354 646,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74111	Dotation forfaitaire des communes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	98 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
741123	DSU des communes	109 000,00	0,00	116 000,00	116 000,00	116 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	170,00	170,00	170,00
744	FCTVA	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	6 900,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74748	Participation autres communes	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
7482	Compens. perte taxe add. droits entreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	497 000,00	0,00	408 926,00	408 926,00	408 926,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 200 000,00	0,00	1 220 000,00	1 220 000,00	1 220 000,00
74888	Autres	401 950,00	0,00	462 050,00	462 050,00	462 050,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	240 760,00	0,00	196 160,00	196 160,00	196 160,00
752	Revenus des immeubles	149 300,00	0,00	149 650,00	149 650,00	149 650,00
755	Dédits et pénalités perçus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	88 010,00	0,00	43 510,00	43 510,00	43 510,00
Total des recettes de gestion des services		16 066 180,00	0,00	16 124 339,00	16 124 339,00	16 124 339,00
76	Produits financiers	15 430,00	0,00	12 044,00	12 044,00	12 044,00
761	Produits de participations	130,00	0,00	300,00	300,00	300,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	15 300,00	0,00	11 744,00	11 744,00	11 744,00
77	Produits spécifiques (3)	1 010,00	0,00	889,02	889,02	889,02
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 010,00	0,00	889,02	889,02	889,02
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		16 082 620,00	0,00	16 142 272,02	16 142 272,02	16 142 272,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	23 380,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00
722	Immobilisations corporelles	9 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	14 380,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		23 380,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	291 370,23	3 023 500,00	0,00	81 700,00	607 000,00	787 500,00	53 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	271 370,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	61 000,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 715 500,00	0,00	81 700,00	505 000,00	737 500,00	53 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 247 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 086 899,94	5 000,00	0,00	0,00	0,00	1 465 004,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	406 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	1 465 004,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	599,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	80 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)				A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	808 550,00	0,00	0,00	119 000,00		5 772 120,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		271 370,23
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		163 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	100 000,00		100 000,00
21	Immobilisations corporelles	808 550,00	0,00	0,00	19 000,00		3 920 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 297 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	11 979,00	0,00	0,00	0,00		2 568 882,94
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		406 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
13	Subventions d'investissement	11 979,00	0,00	0,00	0,00		1 481 983,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		599,94
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		80 300,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES			
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			
164	Emprunts auprès des établissements financiers		291 370,23
165	Dépôts et cautionnements reçus		270 000,00
276	Autres créances immobilisées		1 370,23
			20 000,00
RECETTES			
024	Produits des cessions d'immobilisations		1 086 889,94
102	Dotations et fonds d'investissement		405 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		600 000,00
276	Autres créances immobilisées		599,94
			80 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	3 021 500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	160 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	553 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv Inv rattachées aux actifs amort	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandées immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* Interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES								
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 023 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 222 000,00
RECETTES								
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
								5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	11 700,00	70 000,00	0,00	0,00	81 700,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	2 000,00	14 000,00	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	148 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	14 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
203	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Constructions Autres Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services périscolaires et annexes				Sécurité	
				281	282	283	284	288	
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	34 000,00	271 000,00	0,00	0,00	0,00	607 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	15 000,00	27 000,00	15 000,00	227 000,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	27 000,00	15 000,00	227 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES									
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

		32 Sports (autres que scolaires)									
Article / compte nature (1)	Libellé	321	322	323	324	325	326	327			3273
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	3271	3272	Soutien aux sportifs	
	DEPENSES	335 000,00	117 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	43 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 465 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	602 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							
		321	322	323	324	325	326	327	
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs	
								3271	3272
							Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	862 804,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	517 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465 004,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602 200,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 804,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé				
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires
						418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		IV
		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	42 Action sociale							
			420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
				4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 500,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
213	Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées				424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 500,00
212			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
213	Agencements et aménagements de terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
218	Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations engagées	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES									
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 550,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	514 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 050,00
					0,00	0,00	2 500,00
RECETTES							
132	Subv inv rattachées aux acifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 979,00
					0,00	0,00	11 979,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60	61	62	63				
		Services communs	Interventions économiques transversales	Structure d'animation et de dév. éco.	Actions sectorielles				
					631	632		633	
						Agriculture, pêche et agro-alimentaire	Industrie, commerce et artisanat		Développement touristique
					6311	6312	6318		
					Laboratoire	Marchés alimentaires	Autres		

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70	71	72					
		Services communs	Actions transversales	Actions déchets et propriété urbaine					
				720	721			722	
				Services communs collecte et propriété	Collecte et traitement des déchets	7212	7213	7221	7222
					7211	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propriété urbaine et nettoyement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74 Politique de l'air
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751	752	753	754	758				
		Réseaux de chaleur et de froid	Energie photovoltaïque	Energie éolienne	Energie hydraulique	Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82						
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES										
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES										
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES							
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portualres	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES								
011	Charges à caractère général	310 606,00	5 720 649,00	0,00	585 200,00	3 122 250,00	3 547 580,00	786 425,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00	1 511 865,00	0,00	88 800,00	672 025,00	1 222 400,00	103 350,00	0,00
014	Atténuations de produits	117 815,00	2 756 575,00	0,00	496 400,00	1 991 005,00	1 530 180,00	683 075,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	141 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	5 000,00	1 448 190,00	0,00	0,00	459 220,00	795 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	39 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	4 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								
		14 290 323,00	339 849,02	0,00	300,00	442 550,00	425 150,00	428 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	204 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	32 150,00	0,00	300,00	426 500,00	316 900,00	80 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 828 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 580 100,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 865 096,00	22 000,00	0,00	0,00	16 050,00	103 000,00	348 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	79 510,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	12 044,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	889,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	10 200,00	1 485 515,00	6 450,00	51 500,00	194 545,00		15 820 920,00
011	Charges à caractère général	0,00	545 455,00	6 450,00	51 500,00	99 700,00		4 303 045,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	915 560,00	0,00	0,00	94 845,00		8 585 455,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		141 500,00
65	Autres charges de gestion courante	10 200,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00		2 742 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		39 791,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 019,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
	RECETTES	0,00	214 900,00	200,00	0,00	500,00		16 142 272,02
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		204 300,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	103 500,00	100,00	0,00	500,00		959 950,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 828 083,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00		4 581 200,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 354 646,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	111 400,00	0,00	0,00	0,00		196 160,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 044,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		889,02
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES			
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
DEPENSES			310 606,00
627	Services bancaires et assimilés		1 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		3 880,00
641	Rémunérations du personnel		74 975,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		38 960,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables		5 000,00
661	Charges d'intérêts		34 791,00
668	Autres charges financières		5 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fond.		5 000,00
739	Revers. et restit. sur impôts et taxes		141 500,00
RECETTES			14 290 323,00
731	Fiscalité locale		4 580 100,00
732	Fiscalité reversée		7 828 083,00
741	D.G.F.		226 000,00
742	Dot. aux élus locaux		170,00
744	FCTVA		10 000,00
748	Autres attributions et participations		1 628 926,00
761	Produits de participations		300,00
762	Produits autres immo. financières		11 744,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou		5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		IV
		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	4 627 539,00	0,00	3 600,00	1 07 670,00	844 660,00
506	Achats non stockés de matières et fourni	364 480,00	0,00	1 600,00	0,00	22 800,00
511	Contrats de prestations de services	57 450,00	0,00	0,00	0,00	500,00
512	Redevances de crédit-bail	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
513	Locations	59 300,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
515	Entretien et réparations	349 800,00	0,00	2 000,00	0,00	900,00
516	Primes d'assurances	267 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00
517	Etudes et recherches	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
518	Divers	74 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
521	Personnel extérieur au service	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
522	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
523	Pub., publications, relations publiques	8 500,00	0,00	0,00	500,00	147 820,00
524	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
525	Déplacements et missions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
526	Frais postaux et frais télécommunication	78 800,00	0,00	0,00	0,00	150,00
528	Divers	19 000,00	0,00	0,00	0,00	300,00
533	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	50 290,00	0,00	0,00	2 790,00	8 945,00
535	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
541	Rémunérations du personnel	1 366 970,00	0,00	0,00	76 285,00	244 740,00
545	Charges sécurité sociale et prévoyances	562 370,00	0,00	0,00	28 060,00	106 345,00
547	Autres charges sociales	305 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00
548	Autres charges de personnel	420,00	0,00	0,00	35,00	160,00
553	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
557	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	1 000 500,00	0,00	0,00	0,00	289 000,00
558	Charges diverses de gestion courante	19 910,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
573	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	290 049,02	0,00	15 000,00	0,00	34 800,00
541	Rémunérations du personnel	94 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
547	Autres charges sociales	109 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	14 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	500,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
731	Fiscalité locale	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des Immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
755	Dépôts et pénalités perçus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	43 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	889,02	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco, social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Conseil éco., soc., environ., culture,éduc. environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	137 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	133 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres Instances
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	04 Coop.décant.act* interrég.,eur.,Intern.					TOTAL DU CHAPITRE
			042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES								
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 720 649,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 880,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 950,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 100,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 730,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 735,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 520,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 950,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 025,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 995,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	696 775,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 165,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615,00
657	Charges interven* opt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 080,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 289 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 610,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 019,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 849,02
								94 660,00

Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	04 Coop.décent.act* interrég.,eur.intern.				TOTAL DU CHAPITRE
			042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 640,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 850,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
755	Dépôts et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 510,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	889,02

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres Interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	22 000,00	560 200,00	0,00	3 000,00	0,00	585 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	11 150,00	0,00	0,00	0,00	11 150,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 400,00	0,00	3 000,00	0,00	9 400,00
613	Locations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	22 000,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	23 050,00
618	Divers	0,00	12 100,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	11 360,00	0,00	0,00	0,00	11 360,00
635	Autres Impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	352 675,00	0,00	0,00	0,00	352 675,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	132 330,00	0,00	0,00	0,00	132 330,00
648	Autres charges de personnel	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	35,00
	RECETTES	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
708	Autres produits	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
A2.932	

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
			201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics		
	DEPENSES	941 360,00	604 930,00	582 555,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	123 400,00	33 885,00	76 425,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 000,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	64 000,00	15 500,00	20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	4 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	22 000,00	6 675,00	8 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	14 900,00	5 000,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	19 565,00	14 040,00	11 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	489 375,00	368 145,00	318 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	196 830,00	158 660,00	129 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	155,00	65,00	65,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* opt prop. - Subvent*	0,00	960,00	960,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	16 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
DEPENSES											
604	Achats d'études, prestations de services	110 600,00	855 340,00	2 300,00	281 135,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	367 150,00	0,00
		18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 100,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 000,00	29 300,00	0,00	79 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
613	Locations	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 000,00	4 400,00	2 300,00	15 400,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	27 500,00	0,00
618	Divers	2 000,00	600,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	57 000,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 940,00	0,00	5 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 425,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	168 035,00	0,00	124 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 260,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	66 780,00	0,00	55 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 190,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 445,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 630,00	0,00
656	Participations	0,00	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	30	31							
		Services communs	311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	11 250,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	6 000,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des Immeubles	5 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)									
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs			
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
DEPENSES											
604	Achats d'études, prestations de services	532 820,00	75 100,00	553 000,00	0,00	119 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	101 200,00	46 600,00	146 000,00	0,00	107 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	188 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	90 000,00	19 500,00	1 000,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	2 000,00	10 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 600,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
635	Autres Impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	224 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	95 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES											
703	Redevances utilisation du domaine	55 000,00	0,00	63 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
708	Autres produits	55 000,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs				34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
		331 Centres de loisirs		332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes				348 Autres
DEPENSES										
604			619 435,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	3 547 580,00	
606	Achats d'études, prestations de services		15 300,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	99 900,00	
611	Achats non stockés de matières et fourni		21 000,00	0,00	11 950,00	0,00	0,00	0,00	598 550,00	
613	Contrats de prestations de services		2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 200,00	
615	Locations		800,00	0,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00	
618	Entretien et réparations		5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 700,00	
622	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 600,00	
623	Rémunérations intermédiaires, honoraires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	
624	Pub., publications, relations publiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 400,00	
625	Transports biens, transports collectifs		9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	
626	Déplacements et missions		0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	3 650,00	
628	Frais postaux et frais télécommunication		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00	
633	Divers		1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	
635	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		15 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 780,00	
641	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00	
645	Rémunérations du personnel		390 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 575,00	
647	Charges sécurité sociale et prévoyance		157 345,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 230,00	
648	Autres charges sociales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 445,00	
656	Autres charges de personnel		160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 150,00	
657	Participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	
658	Charges interven* cpl prop. - Subvent*		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	
	Charges diverses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
RECETTES										
703	Redevances utilisation du domaine		209 500,00	0,00	71 500,00	0,00	0,00	0,00	425 150,00	
706	Prestations de services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	
708	Autres produits		108 500,00	0,00	71 500,00	0,00	0,00	0,00	198 300,00	
747	Participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 600,00	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
748	Autres attributions et participations	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
752	Revenus des Immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 425,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 750,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 070,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 025,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 960,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 500,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées				424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention						
			4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 425,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 750,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 070,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 025,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 960,00	
RECETTES									
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 500,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	
								348 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.934-3

FONCTION 4-3 -- APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES			10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

[illegible]

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				555 Logement social
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	
DEPENSES									
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	248 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	45 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locales et de copropriété	0,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	80 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autras charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* opt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES									
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	209 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					111 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 485 515,00
611	Contrats de prestations de services		0,00	0,00	0,00	0,00	124 100,00
613	Localions		0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
614	Charges localives et de copropriété		0,00	0,00	0,00	0,00	32 200,00
615	Entretien et réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	80 400,00
616	Primes d'assurances		0,00	0,00	0,00	0,00	202 500,00
622	Rémunérations Intermédiaires, honoraires		0,00	0,00	0,00	0,00	2 655,00
628	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)		0,00	0,00	0,00	0,00	23 370,00
641	Rémunérations du personnel		0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		0,00	0,00	0,00	0,00	634 110,00
648	Autres charges de personnel		0,00	0,00	0,00	0,00	257 960,00
654	Perles sur créances irrécouvrables		0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
657	Charges intervent* opt prop. - Subvent*		0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
							20 000,00
RECETTES							
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 900,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 000,00
							111 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles						632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Autres					
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres						
DEPENSES													
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES													
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		6 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 450,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
613	Localions	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
623	Pub., publications, relations publiques	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
RECETTES		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
703	Redevances utilisation du domaine	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
731	Fiscalité locale	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70	71	72					
		Services communs	Actions transversales	Actions déchets et propreté urbaine			Propreté urbaine		
				720	721		722		
				Services communs collecte et propreté	Collecte et traitement des déchets		Propreté urbaine		
					7211	7212	7213	7221	7222
					Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES								
806	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	42 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	40 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
										0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	
	IV
	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82						
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES										
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES										
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises					
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	53 200,00	5 000,00	136 345,00	0,00	136 345,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	10 950,00	5 000,00	5 500,00	0,00	5 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00	0,00	2 340,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 535,00	0,00	65 535,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 970,00	0,00	26 970,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
		85									
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES											
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 545,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 450,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 535,00	
RECETTES											
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (8)	Cate- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 420 772,32									
1641 Emprunt en euros (total)					4 420 772,32									
10000220790	SA CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	15/09/2016		15/09/2017	620 772,32	F		1,860	1,862		A	X Echéance constante		A-1
39-7873270	Société CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	14/01/2011		15/04/2012	900 000,00	F		3,500	3,500		A	C		A-1
39-10000075426	SA CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	15/12/2014		19/12/2015	400 000,00	R	EURIBOR	1,250	1,470		A	C		A-1
CONVENTION NO141906T	SA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	02/07/2019		17/02/2021	2 500 000,00	F		1,020	1,020		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					1 074,02									
268	GADON LENAIG	01/09/2017	01/09/2017		254,12	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
269	SCM JACP	01/07/2021	01/07/2021		474,30	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
33	COMMEDIAMUSE	01/01/2022	01/01/2022		345,60	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat										
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00					
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)					0,00					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00					
1687 Autres dettes (total)					0,00					
Total général					4 421 846,34					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 475 684,46						265 727,38	33 287,73	0,00	19 217,64
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 475 684,46						265 727,38	33 287,73	0,00	19 217,64
10000220790		0,00	A-1	222 351,16	3,67	F		1,862	54 060,72	4 135,73	0,00	0,00	921,67
38-7873270		0,00	A-1	120 000,00	1,25	F		3,500	60 000,00	4 200,00	0,00	0,00	1 493,33
39-10000075426		0,00	A-1	133 333,30	4,92	R	EURIBOR	1,470	26 666,66	4 552,00	0,00	0,00	121,39
CONVENTION NO141906T		0,00	A-1	2 000 000,00	15,08	F		1,020	125 000,00	20 400,00	0,00	0,00	16 681,25
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		1 074,02					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
268		0,00	A-1	254,12	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
269		0,00	A-1	474,30	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33		0,00	A-1	345,60	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 475 758,48					265 727,38	33 287,73	0,00	19 217,64

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)								
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0		
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	2 476 758,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1200,00 €		21-12-2023
	Catégories de biens amortis		
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	21/12/2023
L	2031 Frais d'études	5	21/12/2023
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	21/12/2023
L	2033 Frais d'insertion	5	21/12/2023
L	2041 Organismes de transport - Subv. d'équipement versées	5	21/12/2023
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	30	21/12/2023
L	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	40	21/12/2023
L	20442 Personnes de droit privé - Subv. d'équipement en nature	40	21/12/2023
L	2051 Concessions et droits similaires	4	21/12/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	21/12/2023
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	21/12/2023
L	21321 Constructions immeubles de rapport	30	21/12/2023
L	2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	10	21/12/2023
L	2142 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	10	21/12/2023
L	2143 Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie	10	21/12/2023
L	2145 Constructions sur sol d'autrui - Agencements & aménagements	15	21/12/2023
L	2148 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	15	21/12/2023
L	2151 Réseaux de voirie	20	21/12/2023
L	2152 Installations de voirie	20	21/12/2023
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	20	21/12/2023
L	21532 Réseaux d'assainissement	20	21/12/2023
L	21533 Réseaux câblés	20	21/12/2023
L	21534 Réseaux d'électrification	20	21/12/2023
L	21538 Autres réseaux	20	21/12/2023
L	21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	20	21/12/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	21/12/2023
L	21571 Matériel roulant - Voirie	10	21/12/2023
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	21/12/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	10	21/12/2023
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	21/12/2023
L	21821 Matériel de transport ferroviaire	10	21/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21828	Autres matériels de transport	21/12/2023
L	21831	Matériel informatique scolaire	21/12/2023
L	21838	Autre matériel informatique	21/12/2023
L	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	21/12/2023
L	21848	Autre matériel de bureau et mobilier	21/12/2023
L	2188	Autres immobilisations corporelles	21/12/2023
L	2135	Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	28/03/2024
L	2185	Matériel de téléphonie	28/03/2024
L	2186	Cheptel	28/03/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		4 719,90	4 719,90	0,00	4 719,90
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		4 719,90	4 719,90	0,00	4 719,90
Provisions pour créances douteuses ou contentieuses	0,00	07/10/2024	4 719,90	4 719,90	0,00	4 719,90
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		4 719,90	4 719,90	0,00	4 719,90
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		4 719,90	4 719,90	0,00	4 719,90

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	34 822 310,62	19 676 245,56	
8016 Contrats de crédit-bail (2)			
8017 Subvention à verser en annuité (3)	12 185,60	1 152,00	2 304,00
8018 Autres engagements donnés	0,00	0,00	0,00
Marchés de partenariat (4)			
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés par d'autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					955 500,00	499 697,47											6 184,99	47 921,74
QUEVILLY HABITAT	2014	P	REHAB IMM LE MOULIN	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	575 000,00	302 280,79	9,58	A	F		1,350	F		1,350	A-		4 080,79	28 847,50
QUEVILLY HABITAT	2014	P	REHA 18 LOGTS IRIS ECO PRET TLA	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	130 500,00	65 990,43	9,58	A	F		0,500	F		0,500	A-		329,95	6 531,85
QUEVILLY HABITAT	2014	P	REHAB 23 LOGTS IMM GASCOGNE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	250 000,00	131 428,25	9,58	A	F		1,350	F		1,350	-		1 774,25	12 542,39
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					33 866 810,62	19 176 548,09											489 775,64	1 164 804,34
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY 1-37/PLUS-50%-DEL DU 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	442 500,00	349 177,29	34,75	A	R	TLA	1,850	R	TLA	1,850	-	TLA	6 459,78	7 191,63

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY-1-PEX- 37 37 COLL+DEL 17/02/09	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	205 750,00	125 824,80	19,75	A	R	TLA	0,950	R	TLA	0,950	-	TLA	1 195,34	5 742,23
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray-ph 050 lldelb-du 25/02/2010/50% de 50	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 025,00	19 504,11	32,42	A	F		1,050	F		1,050	-		213,58	432,31
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY 1-3 PLA50% DE G/DEL DU 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	84 000,00	51 717,46	19,75	A	R	TLA	1,050	R	TLA	1,050	-	TLA	543,03	2 337,36
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray/ph 2/delb-25/02/2010/50%de2 785 000	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 382 800,00	900 515,52	20,42	A	F		1,850	F		1,850	-		16 256,90	37 765,36
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY-PH 1-3 PLA1 (0-50%del du 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12 500,00	9 408,55	34,75	A	R	TLA	1,050	R	TLA	1,050	-	TLA	98,79	223,83
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray Ph 2/delb-25/02/2010/50% de 168 000	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	84 000,00	54 703,01	18,42	A	F		1,050	F		1,050	-		586,28	2 294,11
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray/Phase2/del-du 25/02/10/50% de 393 200	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	196 800,00	128 031,07	16,42	A	F		0,950	F		0,950	-		1 259,75	5 369,30
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2010	X Echéance constante	Les Toits du Rouvray-phase 2-delb 25/02/2010/ 50% (700 000)	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	350 000,00	272 784,84	35,42	A	F		1,850	F		1,850	-		4 743,46	6 046,36
IMMOBILIERE BASSE SEINE M THIERRY SURE	2009	X Echéance constante	LES TOITS ROUVRAY-PH 1-6 PLS-100%-DEL DU 17/02/2009	Caisse CRED FONCIER	425 300,00	257 261,12	14,75	A	R	TLA	2,880	R	TLA	2,880	-	TLA	7 409,12	13 954,15
LOGEAL IMMOBILIERE	2008	X Echéance progressive	50% de 97 624- Emprunt PLA1-2 logements 787 rue p cornelle	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	48 812,00	33 665,11	18,75	A	R	TLA	2,750	R	TLA	2,750	-	TLA	925,79	1 279,99
LOGEAL IMMOBILIERE	1994	X Echéance progressive	Constr 15 Logis VILA VERDE/80%-PLA 88 04/delb du 30/06/93	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	748 829,57	90 895,08	1,17	A	F		5,800	F		4,480	-		2 852,92	39 846,64
LOGEAL IMMOBILIERE	1999	X Echéance progressive	ACHAT 5 RUE G SAND-DELIB DU 05/11/99/PLA TS	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27 440,82	12 108,73	6,33	A	F		3,800	F		3,050	-		257,60	1 109,47
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	X Echéance progressive	2 LOGEMENTS PLA1, 773 r P Cornet-délib du 09/11/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	48 800,00	24 669,62	18,83	A	F		3,300	F		0,550	-		135,69	1 454,52

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
LOGEAL IMMOBILIERE	2009	X Echéance progressive	2 Logts PLAI 773 rue P Cornell-délib du 09/11/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	37 500,00	22 911,06	32,83	A	F		3,300	F		0,550	-		126,01	884,74	
LOGEAL IMMOBILIERE	2008	X Echéance progressive	Garantie à 50% de 75 087 PLAI-787 rue P Cornelle/délib 09/11/06	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	37 544,00	32 128,02	33,75	A	R	TLA	2,750	R	TLA	2,750	-	TLA	883,52	483,10	
LOGEAL IMMOBILIERE	2008	X Echéance constante	50% de 158 258- Prêt PEX-3 logts Leforestier/délib 26/06/8	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	79 129,00	55 111,38	18,75	A	R	TLA	3,800	R	TLA	3,800	-	TLA	2 084,23	2 030,90	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	RACHAT TERRAIN D ASSIETTE 150 LOGEMENTS AU POMMERET EX BAIL EMPHYTHEOTIQUE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	914 883,00	758 045,94	28,00	A	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	-	TLA	10 233,62	26 139,51	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	X Echéance constante	REHA 112 LOGTS POMMERET-54 IND BLAISE PASCAL ET 19 MARS 62 50% DE 884 000 PAM ECO PRET	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	432 000,00	333 178,31	18,67	A	R	TLA	0,500	R	TLA	0,500	-	TLA	1 665,89	16 759,71	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	REHA 112 LOGTS POMMERET-58 LOGTS PAPIN 14 JUILT C ADER 50%de 1 850 000 PAM DEL 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	925 000,00	703 000,00	18,67	A	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	A-1	TLA	9 490,50	37 000,00	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	REHA 112 LOGTS POMMERET 58 R PAPIN ADER 14 JUILT 50% DE 720 000-PAM ECO PRET DELIB 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	360 000,00	273 600,00	18,67	A	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	A-1	TLA	3 693,60	14 400,00	
LOGEAL IMMOBILIERE	2018	C	REHA 112 LOGT POMMERET 54 INDIV RUE B PASCAL ET 19 MARS PAM 50% DE 806 000 DEL 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	403 000,00	306 280,00	18,67	A	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	-	TLA	4 134,78	16 120,00	
PLAINE NORMANDE	2002	X Echéance constante	41 Maisons de ville/plaine du-VARAT/délib du 18/12/2001	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 246 437,00	1 219 509,15	12,17	A	F		4,200	F		4,200	-	-	51 219,38	72 427,22	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	Const 6 PLS COLL COTE DE NACRE-Délib du 09/02/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	481 306,00	272 468,33	11,42	A	R	TLA	3,750	R	TLA	3,770	-	TLA	10 289,12	16 763,43	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	18 PLUS IMM POITOU/50%-D2LIB DU 30/03/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	336 620,50	225 176,75	17,08	A	R	TLA	3,750	R	TLA	3,750	-	TLA	8 444,13	8 983,79	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Index (4)	Taux (3)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	1531 R.A Briand/résid CASSIN-dél gar Plaine N du 17/10/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	311 000,00	213 469,76	28,50	A	F		3,450	F		3,450	-		7 364,71	5 411,05	
PLAINE NORMANDE	2004	X Echéance progressive	Les Jardins du Bocquet/Ciémencea-Dél du 11/12/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	428 000,00	293 778,30	27,50	A	F		3,450	F		3,450	-		10 135,35	7 446,73	
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	Emprunt 1007 rue p cornelle-PLS-6+2 Logts/dél du 17/10/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	342 196,00	131 337,97	8,50	A	F		3,850	F		3,870	-		5 091,16	13 052,41	
PLAINE NORMANDE	2002	X Echéance constante	41 Maisons de ville/Plaine du boc-VARAT/dél du 18/12/2001	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	609 796,00	478 221,34	27,17	A	F		4,200	F		4,200	-		20 085,30	9 279,70	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	6 PLA1 POITOU/50%-Délb du 30/03/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	65 098,50	42 303,71	17,08	A	R	TLA	3,250	R	TLA	3,250	-	TLA	1 374,87	1 766,36	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	18 PLUS FONCIER IM POITOU/50%-D2LUB DU 30/03/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	208 500,00	174 286,14	32,08	A	R	TLA	3,750	R	TLA	3,750	-	TLA	6 535,81	2 757,91	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	15 Collectifs plus côte de nacre-délb du 09/02/2006	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	526 732,50	352 348,97	17,08	A	R	TLA	3,750	R	TLA	3,750	-	TLA	13 213,09	14 057,54	
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	Les Jardins du Bocquet/Ciémencea-Délb du 11/12/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	315 000,00	122 728,39	7,50	A	F		3,850	F		3,820	-		4 696,54	12 015,08	
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	1531A Briand/résidence CASSIN-dél gar Plaine norm 17/10/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 085 619,00	535 254,19	12,50	A	F		3,450	F		3,450	-		18 466,27	32 507,46	
PLAINE NORMANDE	2003	X Echéance progressive	Les jardins du Bocquet/Ciémencea-Délb du 11/12/2002	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 375 423,00	1 118 557,94	13,50	A	F		3,450	F		3,200	-		35 793,85	70 472,07	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	15 COLL PLUS CÔTE DE NACRE-DELIB DU 09/02/2006/+Foncier	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60 000,00	50 154,89	32,08	A	R	TLA	3,750	R	TLA	3,750	-	TLA	1 880,81	793,64	
PLAINE NORMANDE	2007	X Echéance constante	6 PLA1 IMM LE POITOU/50%-Délb du 30/03/2006/plai foncier	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 500,00	42 078,71	32,08	A	R	TLA	3,250	R	TLA	3,250	-	TLA	1 367,56	730,05	
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2007	X Echéance constante	7 Logts PLS les Balcons dl Voûte-délb du 08/12/05	CREDIT LOCAL DE FRANCE	474 186,00	253 230,93	11,92	T	F		3,450	F		3,450	-		8 519,20	16 915,48	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2001	X Echéance constante	7 LOGTS EN PLU La Nicomède-Délib du 31/05/2001	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	457 347,05	176 829,92	6,33	A	F		5,350	F		5,350	-		9 460,40	21 488,09
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2009	X Echéance constante	4 LOGT plus les balcons de la-Voute/del du 23/10/08	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 128,00	12 688,57	34,42	A	R		3,100	R		3,100	-		393,35	205,82
PROPRIETE FAMILIALE DE NORMANDIE	2009	X Echéance constante	Const 4 logis plus les balcons-de la voute/del 23/10/08	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 152,50	65 226,01	24,42	A	F		3,100	F		3,100	-		2 022,01	1 765,64
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	39 LOGEMENTS RESIDENCE DU MUSEE PLUS individuel	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	125 000,00	107 669,07	32,25	A	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	-	TLA	1 453,53	2 611,34
QUEVILLY HABITAT	2018	X Echéance progressive	PRET TRANSFERT PATRIM 2 LOGT 382 R P CORNEILLE-DELIB DU 18/10/2018	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	125 000,00	92 409,32	13,42	A	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	-	TLA	1 247,53	5 814,61
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	39 LOGEMENTS RESIDENCE DU MUSEE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 000 000,00	1 722 705,26	32,25	A	R	TLA	1,350	R	TLA	1,350	A-1	TLA	23 256,52	41 781,35
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	39 LOGEMENTS RESIDENCE DU MUSEE	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	300 000,00	252 135,77	32,25	A	R	TLA	0,550	R	TLA	0,550	A-1	TLA	1 386,75	6 989,00
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance constante	ACQUISIT AMELIORATION LOGT 8 PLACE DE LA LIBERATION-DELIB 11/05/2017 PLAI	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	70 000,00	46 368,49	12,08	A	R	TLA	0,550	R	TLA	0,550	-	TLA	255,03	3 450,61
QUEVILLY HABITAT	2017	X Echéance progressive	ACQ AMELIORATION PAV 1282 RUE A BRIAND-DELIB DU 11 MAI 2017-PLAI	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	80 000,00	52 992,57	12,08	A	R	TLA	0,550	R	TLA	0,550	-	TLA	291,46	3 943,55
QUEVILLY HABITAT	2012	X Echéance progressive	ACQ/AMELIOR JONQUILLES/PERVENCHE-48 LOGTS/DELIB 16/12/2011	Caisse CREDIT FONCIER	2 500 000,00	1 606 048,79	12,00	A	R	TLA	3,320	R	TLA	3,320	A-1	TLA	53 320,82	96 573,17
QUEVILLY HABITAT	2014	P	PRET COMPL JONQ/PERVENCHES-DEL DU 26/04/2014	SA CAISSE D'EPRAGNE NORMANDIE	1 000 000,00	512 489,54	9,58	T	R	EURIBOR	1,950	R	EURIBOR	1,950	-	EURIBOR	9 760,92	50 104,26
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2012	X Echéance constante	REHAB IMM GENETS-61 LOGTS-DEL DU 19/12/2012/50% PAM	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	464 500,00	248 759,81	12,75	A	R	TLA	2,350	R	TLA	2,350	-	TLA	6 212,84	18 567,99

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2012	X Echéance progressive	AC 76 LOGTS IRIS/MOULIN/BRETAGNE-DELIB DU 14/02/2012	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 665 000,00	861 191,71	7,25	A	V		2,160	V		2,160	-		18 601,74	91 334,77
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2006	X Echéance progressive	6 LOGTS PLUS L'OREE DU BOIS	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	270 311,00	187 064,57	18,00	A	R	TLA	3,250	R	TLA	3,250	-	TLA	6 079,60	7 650,05
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2012	X Echéance constante	REHA 61 LOGTS LES GENETS-DEL DU 19/12/12-50%-ECO PRET	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	335 500,00	179 674,73	12,75	A	R	TLA	2,350	R	TLA	2,350	-	TLA	4 487,29	13 411,32
QUEVILLY HABITAT MANDAT DE GESTION	2007	X Echéance progressive	13 Logements l'Orée du Bois-délib du 21/10/2004	Caisse CREDIT FONCIER	987 000,00	509 086,05	9,83	A	F		5,550	F		3,160	-		16 127,96	39 059,54
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2004	X Echéance constante	2 logements impasse a Drouard-délibération du 08/07/2003	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	53 312,00	29 555,85	14,08	A	R	TLA	3,450	R	TLA	2,450	-	TLA	724,12	1 654,24
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2005	X Echéance constante	702T Rue P Cornelle-Délib du 02/07/2004	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 000,00	32 622,54	15,17	A	F		3,400	F		2,900	-		946,05	1 631,25
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2004	X Echéance constante	achal'am 2 logts Imp A Drouard-Délibération du 08/07/2003	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 000,00	34 281,78	29,08	A	R	TLA	3,450	R	TLA	2,950	-	TLA	1 011,31	726,43
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	1994	X Echéance constante	44 MAISONS DE VILLE M FRANCE-DELIB DU 02/6/94/PLAB8 ALL	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 782 638,50	679 828,28	4,58	A	F		5,800	F		2,560	-		17 431,33	110 492,38
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2005	X Echéance constante	logt 702t rue P Cornelle-délib du 02/07/2004	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 219,00	53 816,50	30,17	A	F		3,400	F		2,900	-		1 560,68	1 094,50
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	1989	X Echéance constante	REHAB IMM GASCOGNE-Délib du 28/06/1989/plafon all	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	780 645,68	82 131,22	1,58	A	F		3,550	F		2,550	-		2 094,35	40 798,86
SEM S/C LOGEAL IMMOBILIERE	2004	X Echéance constante	19 logements PLS Côte Fleure-délib du 22/12/2003	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 253 229,00	546 190,31	9,93	A	R	TLA	3,820	R	TLA	3,320	-	TLA	18 133,52	48 282,44
SOCIETE IMMOB BASSE SEINE	2009	X Echéance constante	LES TOITS DU ROUVRAY I-37 PLUS COLL/DEL 17/02/2009	EPIC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 150 000,00	745 373,14	19,75	A	R	TLA	1,850	R	TLA	1,850	-	TLA	13 769,40	31 137,99

VILLE DE PETIT COURONNE - VILLE PETIT COURONNE B.PRINCIPAL - BP - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TOTAL GENERAL					34 822 310,62	19 676 245,56											495 960,53	1 212 726,08

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'écriture 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 16 142 272,02
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat		Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
							N+1	N+2	N+3	N+4		
Crédits-bails mobiliers							12 185,60	1 152,00	0,00	0,00	0,00	1 152,00
LOGICIEL CAPTURE AND STORE	2021	CM-CIC LEASING SOLUTIONS	63		2 304,00	12 185,60	1 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152,00
Crédits-bails immobiliers												
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total						2 304,00	1 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		56,00	1,66	57,66	34,00	7,00	41,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	9,00	0,80	9,80	5,00	0,00	5,00
Adjoint Administratif Territorial	C	15,00	0,86	15,86	7,00	0,00	7,00
Adjoint Administratif Territorial (2 ACCUEIL)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint Administratif Territorial (COM)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Attaché (EEJVSA)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Attaché (RH)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal 1e classe (CULT)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		128,00	14,29	142,29	69,00	14,96	83,96
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	29,00	1,78	30,78	16,00	0,00	16,00
Adjoint Technique Territorial	C	41,00	11,72	52,72	26,00	0,00	26,00
Adjoint Technique Territorial (1.91 CT)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,91	1,91
Adjoint Technique Territorial (10.05 EEJVSA)	C	0,00	0,00	0,00	0,00	10,05	10,05

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent de Maîtrise	C	16,00	0,79	16,79	7,00	0,00	7,00
Agent de Maîtrise Principal	C	12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur (CDV)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Technicien (DD)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Principal 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Technicien Principal 2e classe (CULT)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Principal 2ème classe	B	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		16,00	1,34	17,34	7,00	0,00	7,00
ATSEM Principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM Principal 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Agent Social Territorial	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent Social Territorial 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant Socio-Educatif "Education Spécialisée"	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EJE	A	1,00	1,34	2,34	0,00	0,00	0,00
EJE Classe Exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		7,00	0,00	7,00	2,00	3,00	5,00
Aux. Puéric. classe normale (3 PTE ENF)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Auxiliaire de Puériculture Classe Normale	B	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en Soins Généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice Cadre de Santé	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		9,00	0,00	9,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS Principal 1ère classe	B	7,00	0,00	7,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		10,00	0,00	10,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du Patrimoine Territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de Conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de Conservation Principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de Conservation Principal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Attaché de Conservation du Patrimoine Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation Principal 1ère classe		15,00	7,61	22,61	11,00	4,64	15,64
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation Territorial	C	3,00	0,86	3,86	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation Territorial (4.64 JEUN)	C	5,00	6,75	11,75	3,00	0,00	3,00
Animateur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	4,64	4,64
Animateur Principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier Chef Principal		10,00	0,00	10,00	5,00	0,00	5,00
Chef de Service PM	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Chef de Service PM 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien Brigadier	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)							
Directeur de Cabinet		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directrice Générale des Services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
		253,00	24,90	277,90	133,00	29,60	162,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 867 152,85	1 867 152,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 769 495,56	-1 769 495,56
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	97 657,29	97 657,29

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	97 657,29	97 657,29
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	97 657,29	97 657,29

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	274 500,00	274 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 219 380,00	4 219 380,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 944 880,00	3 944 880,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		274 500,00	274 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		270 000,00	270 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	270 000,00	270 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 500,00	4 500,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 500,00	4 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/03/2025

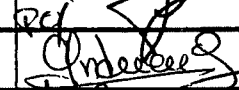
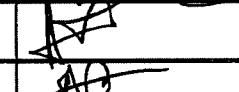
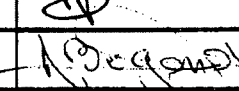
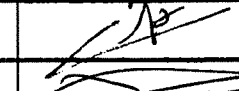
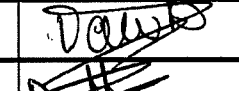
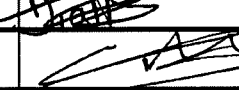
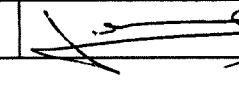
Présenté par Le Maire (1),

A Petit-Couronne, le 27/03/2025

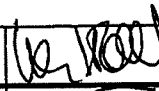
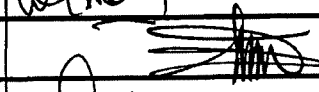
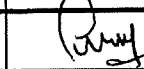
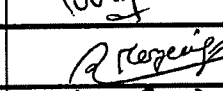
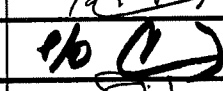
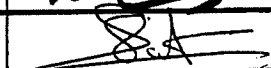
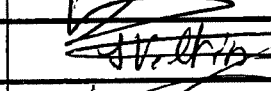
Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Petit-Couronne, le 27/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ALLAIN Isabelle	
AMARZOUK Nadia	
ANDRIEU Marylin	
BACHELET Pascal	
BALLUAIS Mickael	
BEGAUD Myriam	
BETTENCOURT Jeanine	
BIGOT Joël	
CANTAIS Michel	
CLAVEL Norbert	
CLERADIN Thierry	
CREVEL Jean-Louis	
DAMBRINE Conchita	
DIALLO-CISSE Dieynaba	
DURU Marcel	
DUVAL Fernande	
FAURRE Xavier	
GOUJON Hervé	
JEANNIN Didier	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LE COM Lucien	
LEFEBVRE Hélène	
LIGUORI Jean-Luc	
MEZENGE Renée	
POUYER Dominique	
SCOT Agnès	
TURQUER Laurent	
VELTIN Ingrid	
VISCART Claire	
VOYES Lauriane	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2025, et de la publication le 28/03/2025

A Petit-Couronne, le 28/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Le Maire

J. BIGOT





République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-003 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-003

BUDGET VILLE

SUBVENTION 2025 AU CCAS DE PETIT-COURONNE

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le versement chaque année par la ville d'une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions, le CCAS étant un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE le versement d'une subvention du budget principal Ville au budget du CCAS d'un montant de 1 000 000 Euros, selon l'échéancier ci-dessous :

JANVIER	220 000 €
AVRIL	112 000 €
MAI	112 000 €
JUIN	112 000 €
JUILLET	112 000 €
AOÛT	112 000 €
SEPTEMBRE	112 000 €
OCTOBRE	108 000 €
TOTAL	1 000 000 €

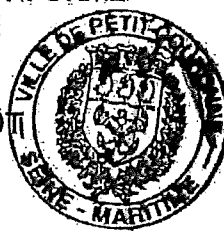
Délibération 2024/1912-003 acompte versé sur mandat 25/2025

DIT que ces sommes seront imputées au compte 657363 prévu par la nomenclature M57.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-004 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-004

CESSION D'UN VEHICULE RENAULT MASTER IMMATRICULE EM-384-HK

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°04 du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 autorisant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros,

VU le contrat signé entre la Ville de Petit-Couronne et la Société AGORA STORE pour la vente de biens d'occasion selon un système de ventes aux enchères interactif,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

CONSIDERANT qu'il est probable que la vente du véhicule Renault Master immatriculé EM-384-HK excède 4 600 Euros,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CHARGE ET AUTORISE, en conséquence, le Maire à :

- vendre le véhicule Renault Master immatriculé EM-384-HK,
- signer tout document afférent à cette vente,
- retirer ce bien, une fois la vente effectuée, du patrimoine de la ville,

DIT que la recette correspondante sera imputée au compte ouvert à cet effet de la nomenclature M57 au budget communal.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-005 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-005

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE VILLE / CCAS / EBE LA MARCOTTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT SOLIDAIRE

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.123 et suivants du code de l'Action sociale et des familles, précisant les missions des CCAS,

VU l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles donnant la possibilité aux CCAS de gérer en services non personnalisés, des services sociaux et médicosociaux,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

CONSIDERANT que sur le secteur sanitaire, la commune de Petit-Couronne avec 8915 habitants recense de nombreux professionnels paramédicaux travaillant en étroite collaboration mais aucun médecin généraliste ni spécialiste, ce qui en fait un désert médical mais pas un désert de santé,

CONSIDERANT qu'en l'état actuel des choses, les différents dispositifs permettant les consultations médicales par les étudiants en médecine ne peuvent être mis en place faute de médecin installé sur la commune. Et que par conséquent, les recours aux consultations médicales se font donc sur les territoires limitrophes,

CONSIDERANT que les caractères socio-économiques de la population rendent difficiles pour une frange de la population, l'accès aux soins et la mobilité nécessaire pour se rendre aux rendez-vous médicaux et paramédicaux,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place, un dispositif de « Transport Solidaire » sur la Commune, compte tenu de la situation,

CONSIDERANT que les activités de l'Entreprise à But d'Emploi « *La Marcotte* » sont orientées vers la commercialisation de services dans le cadre de *l'économie sociale et solidaire* (travaux de jardinage, petits travaux d'aménagements, déménagement, ressourcerie, foodtruck, bar-snack, café culturel...) selon un principe de complémentarité,

CONSIDERANT que le dispositif proposé s'inscrit parfaitement dans les missions de la Marcotte, permettant de répondre à une solution solidaire de mobilité,

CONSIDERANT que le soutien du CCAS permet de renforcer les moyens d'actions dans le cadre du dispositif « Transport Solidaire » sur la commune,

CONSIDERANT les bienfaits du travail partenarial existant, entre les différents acteurs locaux (la municipalité, les structures médico-sociales, les professionnels de santé ainsi que La Marcotte), permettant de faciliter l'accès aux soins médicaux pour les Petits-Couronnais fragilisés, et de favoriser leur inclusion sociale,

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention de partenariat tripartite entre la Ville, le CCAS et l'EBÉ La Marcotte, pour organiser un transport solidaire permettant l'accès aux soins pour une population à mobilité compliquée, en complémentarité des autres offres,

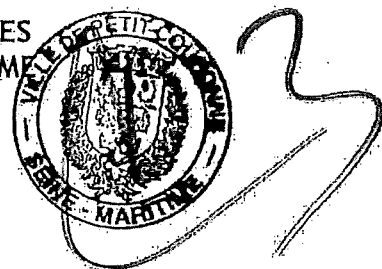
APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat tripartite, ainsi que les documents s'y rapportant.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 28 (I. ALLAIN ne prend pas part au vote)

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE

Solidarité Territoire Zéro Médecin & Zéro Chômeur

Entre les soussignés :

La Mairie de PETIT COURONNE

Sise à l'Hôtel de Ville, Place de la Libération - 76650 PETIT COURONNE

Représentée par Monsieur Joël BIGOT, en qualité de Maire de la Commune

Ci-après désignée par « la Mairie »

et

Le Centre Communal d'Action Sociale

Sise au 160, rue du Général Leclerc 76650 PETIT COURONNE

Représenté par Monsieur Joël BIGOT en qualité de Président du CCAS

Ci-après désigné par « le CCAS »

et

L'Entreprise à But d'Emploi, la Marcotte

Statut juridique Association loi 1901

N° SIRET : 923 308 365 00017, code APE : 9499 Z,

Sise au 72, Rue Aristide Briand - 76 650 Petit-Couronne

Représentée par monsieur Roger LUCAS, en qualité de Président de la Marcotte

Ci-après désigné par « La Marcotte »

PREAMBULE

Contexte territorial :

La commune de Petit Couronne compte 8915 habitants.

En ce qui concerne le secteur sanitaire, d'une part, la commune recense de nombreux professionnels paramédicaux travaillant en étroite collaboration mais aucun médecin généraliste ni spécialiste ce qui en fait un désert médical mais pas un désert de santé.

En l'état actuel des choses, les différents dispositifs permettant les consultations médicales par les étudiants en médecine ne peuvent être mise en place faute de médecin installé sur la commune.

Par conséquent, les recours aux consultations médicales se font donc sur les territoires limitrophes.

Notons que les caractères socio-économiques de la population rendent difficiles pour une frange de la population l'accès aux soins et la mobilité nécessaire pour se rendre aux rendez-vous médicaux et paramédicaux.

D'autre part depuis 2019, le territoire au travers du comité local pour l'Emploi a travaillé au déploiement de l'expérimentation TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée). Le 5 juillet 2024, la commune de Petit Couronne a obtenu l'habilitation par le Conseil d'Etat assurant ainsi la pérennité du dispositif.

Ce projet est porté par 2 associations :

Act'Emploi organise la recherche et l'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi du territoire de Petit Couronne en faisant le lien avec l'entreprise à but d'emploi « *la Marcotte* ».

Cette dernière a pour missions l'embauche de volontaires privés durablement d'emploi orientés par le Comité Local de l'Emploi. Les activités de l'Entreprise à But

d'Emploi sont orientées vers la commercialisation de services (travaux de jardinage, petits travaux d'aménagements, déménagement, ressourcerie, foodtruck, bar-snack, café culturel...) selon un principe de complémentarité.

Les CDI signés permettent l'opérabilité et la viabilité du dispositif.

Le projet proposé s'inscrit parfaitement dans les missions de la Marcotte permettant de répondre à une solution solidaire de mobilité.

II EST ARRETE CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités d'organisation d'un transport solidaire permettant l'accès aux soins pour une population à mobilité compliquée en complémentarité des autres offres,

ARTICLE 2 : DEFINITION DU PROJET

Ce partenariat permet aux différents acteurs locaux (la municipalité, les structures médico-sociales, les professionnels de santé ainsi que LA MARCOTTE, de faciliter l'accès aux soins médicaux pour les Petits-Couronnais fragilisés, et de favoriser leur inclusion sociale,

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS ET MISSIONS DES PARTIES

Pour pouvoir déployer ce dispositif les parties prenantes partenaires conventionnent de la façon suivante :

- La Mairie de Petit-Couronne s'engage à :

- accompagner sur le plan financier l'expérimentation du dispositif.

Une enveloppe de 10 000 euros est allouée jusqu'au 31 décembre 2025 permettant d'aider la rémunération des heures de « conducteur/chauffeur » de la Marcotte à hauteur de 20 euros de l'heure.

Une facturation mensuelle sera adressée aux services financiers de la ville indiquant le nombre de personnes transportées et le temps de travail.

- mettre à disposition gracieusement selon un planning, un véhicule (contrat de location joint).

- **Le CCAS de la ville de Petit Couronne s'engage à :**
 - s'inscrire comme guichet unique d'adressage des personnes pouvant bénéficier du dispositif expérimental dans le cadre de cette convention en collaboration avec l'Espace Info Seniors de la ville.
- **La Marcotte s'engage à :**
 - s'inscrire dans l'opérabilité du dispositif à savoir l'organisation et l'effectuation des rendez-vous : le temps de l'expérimentation une moyenne de 8 transports par *semaine* est estimée à terme.
 - souscrire une assurance pour le véhicule mis à disposition et sa fonctionnalité (attestation jointe)
 - encaisser les 2 euros dus par la personne transportée, par trajet

ARTICLE 4 : MISE EN ŒUVRE

Il paraît nécessaire d'établir une grille d'orientation vers le dispositif par le CCAS en concertation avec l'infirmière libérale coordinatrice, le temps de la montée en charge de celui-ci : critères d'éligibilité, les publics cibles à définir conjointement permettant aux agents d'accueil de renseigner et orienter les demandeurs.

Ainsi que de travailler à mutualiser les transports afin d'optimiser et de rentabiliser l'engagement de chaque partie.

Confidentialité : il convient pour toutes les personnes véhiculées y compris le conducteur de respecter la vie personnelle et le secret médical de chacun.

Pour autant le conducteur peut alerté /signalé aux encadrants du dispositif des problématiques qui peuvent l'inquiéter.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

La Ville de Petit-Couronne, le CCAS, l'EBE La Marcotte ainsi que les Professionnels de santé et notamment l'infirmière libérale coordinatrice, s'accorderont pour mettre en place l'opération de communication en direction des publics éligibles au transport solidaire pour les soins médicaux.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention de partenariat est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature. Elle pourra être prorogée d'un commun accord entre les différentes parties.

ARTICLE 7 : EVALUATION

Le CCAS, l'EBE La Marcotte ainsi que l'infirmière libérale coordinatrice, s'engagent à se réunir tous les 3 mois et au terme de la convention de faire le bilan du projet.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

En cas de force majeure, la convention sera résiliée de plein droit.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Après épuisement des voies amiables, les litiges qui viendraient à s'élever entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront soumis à la juridiction civile compétente.

ARTICLE 10 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Fait à Petit Couronne en trois exemplaires originaux, le

Pour la Mairie *

Pour le CCAS *

Pour l'EBE La Marcotte *

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



FICHE D'INCLUSION DANS LE DISPOSITIF
« TRANSPORT SOLIDAIRE »
VILLE DE PETIT COURONNE

BENEFICIAIRE

IDENTITE	
NOM / Prénom :	
Date de naissance :	
N° de téléphone :	
Adresse postale :	
Adresse mail :	
Bénéficiez-vous d'une mesure de protection (curatelle / tutelle) ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, coordonnées : ☐ curatelle ☐ tutelle _____
Comment avez-vous connu le transport solidaire ?	☐ Professionnels de santé ☐ Autres professionnels ☐ Famille / amie ☐ Autres : _____

SANTÉ / DEPLACEMENT

Utilisez-vous une aide technique pour vous déplacer ?	☐ Une canne ☐ Un déambulateur ☐ Un fauteuil roulant
Comment vous rendez – vous habituellement aux rendez-vous médicaux	☐ Bus ☐ Voiture ☐ A pied ☐ Autres : _____
Avez – vous un médecin traitant	☐ Oui ☐ Non Si non, remplir la fiche de recensement A2RS Si oui, coordonnées : _____ _____
Autres informations utiles (SAAD / difficultés)	
Observation(s) de l'agent	



République Française
Département de la Seine-Maritime
..*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2025/2703-006 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N°2025/2703-006

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2025

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

FIXE comme suit les taux d'imposition à appliquer par les Services Fiscaux en 2025 :

- Taxe d'habitation (RS)	:	11,55%
- Taxe sur le foncier bâti	:	50,54%

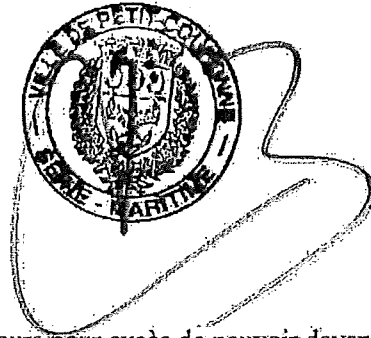
Taxe sur le Foncier non Bâti :

83,15%

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-007 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET,

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-007

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA 3F NORMANVIE POUR ACQUISITION EN VEFA DE 46 LOGEMENTS RESIDENCE SIMONE VEIL

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

La SA 3F Normandie nous a saisi d'une demande de garantie d'emprunt car celle-ci va acquérir en VEFA 46 logements locatifs intermédiaires, au sein de la « Résidence Aristide Briand » construits par le promoteur Nexity.

Il s'agit de garantir deux prêts qui seront souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- Un prêt foncier d'un montant de 2 554 499€, d'une durée de 50 ans, au taux de 3,40%,

- Un prêt construction d'un montant de 5 108 997€, d'une durée de 30 ans au taux de 3,40%.

VU les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipulent que « les exceptions au quota garanti concernent les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte »,

ATTENDU qu'un surcoût est apparu sur l'opération, non prévu au plan de financement initial, pour respecter les préconisations du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),

Ce surcoût est constitué par l'implantation d'une réserve incendie, qui, par la surface de la parcelle d'assise de l'opération, ne pouvait être implantée qu'en dehors de celle-ci.

La réserve sera donc réalisée sur un terrain mis à disposition par la ville.

Le promoteur Nexity réalisera l'installation de la citerne enterrée. Après validation du SDIS, la citerne sera transférée à la Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de sa compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

VU l'effort réalisé : un élément de défense incendie soit un équipement à vocation de service public, puisqu'en dehors de la parcelle,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à titre exceptionnel d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour les deux prêts.

En contrepartie, la SA 3F Normanvie s'engage à réserver un quota de 20% des logements au bénéfice du contingent communal (9 logements).

La garantie est accordée pour la durée totale des deux prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des deux prêts.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt valant engagement de caution solidaire au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et la SA 3F Normandie.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

DOSSIER DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT - PLI

	Surface utile totale des logements *:	nbre de logements:
LOGEMENT(S) PLI	2878,18 m ²	46

DEPENSES

en euros TTC

CHARGE FONCIERE	8 133 495 €
REVISION CHARGE FONCIERE	0 €
CONSTRUCTION	92 400 €
REVISION CONSTRUCTION	0 €
HONORAIRES	289 100 €
REVISION HONORAIRES	0 €
TOTAL DEPENSES	8 514 995 €

RECETTES

PRÊT FONCIER CDC	2 554 499 €
PRÊT CONSTRUCTION CDC	5 108 997 €
PRÊT LIBRE	
PRÊT ANRU	
PRÊT ACTION LOGEMENT	
PRÊT CDC PHB2.0	
SUBVENTION ETAT (sous délégation EPCI)	
SUBVENTION ANRU	
SUBVENTION EPCI	
SUBVENTION DEPARTEMENT	
SUBVENTION COMMUNE	
SUBVENTION REGION	
AUTRE SUBVENTION ACTION LOGEMENT	
FONDS PROPRES	851 499 €
TOTAL RECETTES	8 514 995 €



République Française
Département de la Seine-Maritime
*_**_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_**_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-008 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-008

TARIFS FOIRE A TOUT - ANNÉE 2025

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2024/1710-003 du 17 octobre 2024 relative au vote des tarifs 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Économique et Commercial du 20 Mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

DECIDE d'annuler le tarif de la Foire à Tout voté lors du Conseil Municipal du 17 Octobre 2024 (délibération N°2024/1710-003),

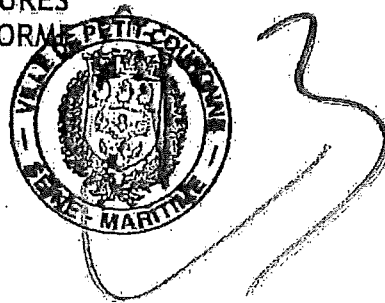
FIXE pour l'année 2025 les tarifs de La Foire à Tout comme suit :

PRESTATIONS - Tarif au ml	Tarifs 2025
Petits-couronnais	3.50 €
Extérieurs	4.00 €

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*
COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2025/2703-009 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauriane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-009

PLAN DE FORMATION (PDF) 2025

MONSIEUR LE MAIRE rappelle aux membres du Conseil Municipal que la formation est un des outils de la gestion des ressources humaines. Elle permet, parallèlement et de façon complémentaire au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue ainsi à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Compte tenu de leur impact sur le fonctionnement des collectivités territoriales, les règles relatives à la formation du personnel dans la fonction publique territoriale sont fixées par le législateur. L'objectif de ces dispositions est de garantir une formation adaptée aux besoins des agents et aux attentes des employeurs.

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les agents territoriaux.

Le Code Général de la Fonction Publique détermine les différents types de formation. Il distingue d'une part, les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Le plan de formation détermine le programme des actions entrant dans ce cadre, les formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation, et les formations non obligatoires prioritaires par la Ville.

Ce plan découle des axes stratégiques de la municipalité, des orientations données par la Direction Générale, et des besoins exprimés par les services et les agents.

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret N° 2007-1845 du 26 Décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret N° 2008-512 du 29 Mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 Mars 2025,

CONSIDÉRANT qu'un plan de formation est un document qui prévoit, sur une période annuelle ou pluriannuelle, les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et de les adapter aux besoins de la collectivité territoriale et à l'évolution du service public,

CONSIDÉRANT que la formation, obligation légale, doit être au service du projet de la Ville et rejoindre également les besoins de l'individu,

CONSIDÉRANT l'obligation légale de tout employeur public d'établir un plan de formation annuel ou pluriannuel,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'approuver le plan de formation 2025 ci-joint.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE
Joël BIGOT**

Votes :

- Pour : 29

- Contre :

- Abstentions :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

PLAN DE FORMATION

VILLE

2025

Budget prévisionnel VILLE 2025

Enveloppe disponible : 35 000 €

Direction	Budget prévisionnel 2025	Budget prévisionnel 2025	Budget prévisionnel 2025	Budget prévisionnel 2025	Budget prévisionnel 2025
Affaires Générales	- €	- €	- €	- €	- €
Cadre de Vie & Services Techniques	3 705,60 €	10 252,80 €	10 252,80 €	285,60 €	285,60 €
Communication & Relations Publiques	3 822,00 €	6 834,00 €	7 452,00 €	2 586,00 €	2 586,00 €
Culture	- €	- €	- €	- €	- €
Développement Economique & Commercial	- €	- €	- €	- €	- €
Direction Générale des Services	3 510,00 €	3 990,00 €	4 290,00 €	3 510,00 €	3 510,00 €
Ressources Humaines	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €
Enfance, Education, Jeunesse, Vie Sportive et Associative	14 561,00 €	14 561,00 €	17 326,00 €	10 025,00 €	10 025,00 €
Finances	- €	2 772,00 €	2 772,00 €	- €	- €
Fiscalité / Intercommunalité	- €	- €	2 772,00 €	- €	- €
Proximité & Animation de la Ville	1 472,00 €	1 472,00 €	1 472,00 €	800,00 €	800,00 €
Actions Transversales	34 715,32 €	34 715,32 €	34 715,32 €	22 206,84 €	22 206,84 €
Apprentissage	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	67 245,92 €	75 074,12 €	81 532,12 €	30 836,44 €	30 836,44 €

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "AFFAIRES GENERALES"

Demande(s) du Directeur	Assurances : les fondamentaux	Gestion et suivi des sinistres	Pilotage de projet	La construction du budget du service	Animation et pilotage de son équipe et de sa Direction	Création de contenus numériques	Evolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	Cybersécurité	Formation Excel	Pour suite de la formation Word	La nom de famille et le prénom	La législation funéraire										
Administration Générale	Les collectifs et les assurances - les fondamentaux	SX9AF déjà inscrite	27 et 28/02/25	CNFFT Catalogue	2 jours	Rouen																
	CNFFT hors mobilité	-	-	CNFFT Catalogue	-	-																
	Le pilotage de projet : la cadrage (module 1)	SX8693	entre le 10/09 et le 16/10/25	CNFFT Catalogue	3 jours	A distance																
	Absence de prestataire	-	-	-	-	-																
	CNFFT hors mobilité	-	-	CNFFT Catalogue	-	-																
Informatique	La création de contenus numériques (vidéos et podcasts)	SX42K	05 et 06/02/26	CNFFT Catalogue	2,5 jours dont 0,5 jour à distance	Bordeaux																
	L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	OL4KX	06 et 07/11/25	CNFFT Catalogue	3 jours dont 1 jour à distance	Rouen																
	Cybersécurité, cybersurveillance et organisation de la sécurité des systèmes d'information des données	SXSIS	25 et 26/09/25	CNFFT Catalogue	2 jours	Rouen																
	Excel 2019 - niveau 2 - Utilisateur intermédiaire MS	SX25M	entre le 04/08 et le 28/11/25	CNFFT Catalogue	2 jours	A distance																
	Word 2019 - niveau 3 - utilisateur expert	SX0V	entre le 06/10 et le 28/10/25	CNFFT Catalogue	2 jours	A distance																
Etat Civil Accueil	CNFFT hors mobilité	-	-	CNFFT Catalogue	-	-																
	La législation funéraire	C1C03	02 et 03/10/25	CNFFT Catalogue	2 jours	Louviers																
													- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "CADRE DE VIE & SERVICES TECHNIQUES"

[illegible]

[illegible]

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "COMMUNICATION & RELATIONS PUBLIQUES"

[illegible]

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "CULTURE"

[illegible]

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Demande(s) du Directeur	Accompagnement en contexte de nouvelle mandature	Accompagnement en contexte de nouvelle mandature	Thème	Date d'admission	Modalité de formation	Période	Type de formation	Niveau	Objectif	Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT
	Accompagnement en contexte de nouvelle mandature	-	-	-	CNFPT Intra	3 jours	Petit-Couronne	1		Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT
	Cybersécurité	-	-	25/03/25	CNFPT Intra	0,5 jour	Petit-Couronne	1		Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT
	FME PIE	-	-	-	CNFPT Payant	2 * 0,5 jour	-	1	Obligation réglementaire	420,00 €	Favorable	420,00 €
	FME Bâton de défense	-	-	-	Préalabre spécialisés	2 * 0,5 jour	-	1	Obligation réglementaire	420,00 €	Favorable	420,00 €
	FME Lacrymo	-	-	-	Préalabre spécialisés	2 * 0,5 jour	-	1	Obligation réglementaire	420,00 €	Favorable	420,00 €
	FCO tronc commun	SXPM4	03 au 06/11/25	-	CNFPT Catalogue	4 jours	Oisel	1	Obligation réglementaire	600,00 €	Favorable	600,00 €
	Intervention en milieu confiné	210MD	02 et 03/10/25	-	CNFPT Payant	2 jours	-	1	Améliorer leur compétence en intervention	900,00 €	Favorable	900,00 €
	Balistique	20AUB	27 et 28/11/25	-	CNFPT Payant	2 jours	Oisel	3	Améliorer ses compétences	300,00 €	Défavorable	-
	FIAPM	-	-	-	CNFPT Catalogue	120 jours	-	1		Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT
	Technique de capture et de protection animaux	-	-	-	CNFPT Catalogue	-	-	1	Gestion des chiens errants	-	Défavorable	-

[illegible]

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "RESSOURCES HUMAINES"

	Formation Assistant de Prévention	Des techniques pour une rédaction claire et efficace	OL4NC	18 et 19/09/25	CNFPT Catalogue	2,5 jours dont 0,5 jour à distance	Evreux	Obligation réglementaire	1	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT
Demande(s) du Directeur	MAC formateur PRAP	Le maintien et l'actualisation des compétences de formateur ou de formatrice en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	SXB11	26 au 28/03/25	CNFPT Catalogue	3 Jours	Rouen	Obligation réglementaire	1	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT
	Formation Conseillère de Prévention	Le sens au travail, facteur de motivation	SXB24	15 au 17/10/25	CNFPT Catalogue	3 Jours	Rouen	Obligation réglementaire	1	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT
	Journée d'actualités statutaires		-	-	CNFPT Catalogue					Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT

[illegible]

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE, VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE"

Demandé(s) du Directeur	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2	AFGSU niveau 2	-	-	Prestataire spécialisé	-	1	2 124,00 €	2 124,00 €	Favorable	Favorable	2 124,00 €	2 124,00 €	Collocation CNFPT
Demandé(s) du Directeur	AFGSU niveau 1	AFGSU niveau 1	-	-	Prestataire spécialisé	-	1	2 880,00 €	2 880,00 €	Favorable	Favorable	2 880,00 €	2 880,00 €	Collocation CNFPT
	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	La prévention et la régulation des situations conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	-	-	CNFPT Intra	2 jours	1	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Favorable	Favorable	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT
	Communication / bienveillance	-	-	-	CNFPT Intra	1 à 1,5 jours	1	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Favorable	Favorable	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT
EEJ/VA	Accompagnement VAE DEJEPS hors CNFPT	Accompagnement VAE DEJEPS	-	-	Prestataire spécialisé	12 jours	1	2 376,00 €	2 376,00 €	Défavorable	Défavorable	-	-	-
	Conduite de projet module 2	Ø CNFPT	-	-	-	-	1	-	-	Défavorable	Défavorable	-	-	-
	Le diagnostic du territoire au service d'une politique petite enfance-jeunesse	Le diagnostic du territoire au service d'une politique petite enfance-jeunesse	SX00Q	11 et 12/09/25	CNFPT Catalogue	2,5 jours dont 0,5 jour à distance	1	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Défavorable	Défavorable	-	-	-
	La mise en cohérence et la mise en œuvre d'un projet politique petite enfance- enfance-jeunesse sur un même territoire	La mise en cohérence et la mise en œuvre d'un projet politique petite enfance- enfance-jeunesse sur un même territoire	SX3LK	12 au 14/11/25	CNFPT Catalogue	3,5 jours dont 0,5 jour à distance	2	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Favorable	Favorable	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT
	La prévention et la régulation conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	La prévention et la régulation conflictuelles entre et avec les enfants de 3 à 12 ans	SXL4	22 et 23/09 + 15/10/25	CNFPT Catalogue	3 jours	1	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Favorable	Favorable	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT
	Le harcèlement entre enfants	Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif	SXEDW	22 au 24/10/25	CNFPT Catalogue	3 jours	2	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Favorable	Favorable	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT
	L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales	CNFPT hors mobilité	-	-	CNFPT Catalogue	-	3	-	-	-	-	-	-	-
	La pilotage de projet module 1	La pilotage de projet : le cadrage (module 1)	SXB69	entre le 10/09 et le 16/10/25	CNFPT Catalogue	3 jours	1	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Favorable	Favorable	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT
	La pilotage de projet module 2	Prérequis module 1	-	-	CNFPT Catalogue	-	2	-	-	-	-	-	-	-
	La pilotage de projet module 3	Prérequis module 1 & 2	-	-	CNFPT Catalogue	-	3	-	-	-	-	-	-	-
	Accompagnement VAE DEJEPS	VAE - Accompagnement à la rédaction du livret 2	SX397	10 et 11/09 + 03/07 + 09/10/25	CNFPT Catalogue	6 jours dont 2 jours à distance	1	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Favorable	Favorable	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT	Collocation CNFPT

[illegible]

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "FINANCES"

[illegible]

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "FISCALITE / INTERCOMMUNALITE"

Demande(s) du Directeur														
Fiscalité Intercommunale	Optimisation fiscale	absence de prestataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Financement PPI	Ø CNFPT trouvée mais hors mobilité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Préparation à la retraite	Ø CNFPT Sa préparer à la retraite - fonction publique	-	-	22 et 23/09 + 27/11/25	Prestataire spécialisé	3 Jours	A distance	-	-	2 772,00 €	Défavorable	Défavorable	-
									- €	- €	2 772,00 €			- €

PLAN DE FORMATION 2025 : DIRECTION "PROXIMITE & ANIMATION DE LA VILLE"

SCENARIOS	Thématique	Titre de la formation	Public cible	Objectifs	Contenu	Modalité	Durée	Formateur	Pré-requis	Impact attendu	Coût	Impact attendu	Coût	Impact attendu	Coût	Impact attendu	Coût
Demande(s) du Directeur	Perfectionnement Outlook	Outlook 2016 niveau 2 utilisateur intermédiaire MS	SX16M	entre le 06/10 et le 26/12/25	-	CNPT Catalogue	2 jours	A distance	Etre plus efficace dans la gestion de la messagerie	1	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Catalogage sur Decalog	Catalogage sur Decalog	-	-	-	Prestataire spécialisé	0,5 jour	A distance	Faire une piqûre de rappel selon les besoins des agents pour harmoniser les pratiques	2	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	CANVA	-	-	-	-	Prestataire spécialisé	1 jour	A distance	Travailler à la réalisation de supports internes pour toute la direction	1	672,00 €	672,00 €	672,00 €	672,00 €	-	-	-
Proximité et Animation de la Ville	Gestion des stats et relances "Decalog" + facturation	-	-	-	-	Prestataire spécialisé	-	-	-	1	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Gestion et optimisation de sa messagerie professionnelle	Gestion et optimisation de sa messagerie professionnelle	SX2MP	entre le 05/05 et le 06/06/25	-	CNPT Catalogue	2 jours	A distance	-	1	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Outlook 2016 niveau 2 utilisateur intermédiaire MS	Outlook 2016 niveau 2 utilisateur intermédiaire MS	SX16M	entre le 06/10 et le 26/12/25	-	CNPT Catalogue	2 jours	A distance	-	2	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Le logiciel Photoshop : initiation	Le logiciel Photoshop : initiation	L7LPI	17 au 19/09/25	-	CNPT Catalogue	3 jours	Lille	-	3	-	-	-	-	-	-	-
	Perfectionnement en langue française	Trampoline français	-	-	-	CNPT Catalogue	5 à 10 jours	Rouen	-	1	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Médiabibliothèque	Catalogage sur Decalog	Catalogage sur Decalog	-	-	-	Prestataire spécialisé	0,5 jour	A distance	-	2	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	Outlook	Outlook 2016 niveau 1 utilisateur débutant MS	SX15M	entre le 02/06 et le 26/09/25	-	CNPT Catalogue	2 jours	A distance	-	3	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 472,00 €	1 472,00 €	1 472,00 €	1 472,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €

PLAN DE FORMATION 2025 : ACTIONS TRANSVERSALES

Intitulé de la prestation	Quantité	Unité	Marché	Délai	Petit-Couronne	A date 43 SST formés sur l'ensemble de la collectivité, 6 structures n'ont qu'un SST	1	4 140,00 €	4 140,00 €	Favorable	Favorable	1 380,00 €	1 380,00 €
SST	-	-	Marché	2 jours	Petit-Couronne		1	4 140,00 €	4 140,00 €	Favorable	Favorable	1 380,00 €	1 380,00 €
MAC SST	-	-	Marché	1 jour	Petit-Couronne		1	2 070,00 €	2 070,00 €	Favorable	Favorable	2 070,00 €	2 070,00 €
PSC	-	-	Marché	1 jour	Petit-Couronne		1	690,00 €	690,00 €	Favorable	Favorable	690,00 €	690,00 €
Habilitation électrique BS, BE manœuvre	-	-	Marché	2 jours	Agglomération rouennaise		1	1 220,00 €	1 220,00 €	Favorable	Favorable	244,00 €	244,00 €
Habilitation électrique BS, BE manœuvre - recyclage	-	-	Marché	1,5 jours	Agglomération rouennaise		1	1 647,00 €	1 647,00 €	Favorable	Favorable	1 647,00 €	1 647,00 €
Habilitation électrique BR, BV, BC - recyclage	-	-	Marché	4 jours	Agglomération rouennaise		1	439,20 €	439,20 €	Favorable	Favorable	439,20 €	439,20 €
Habilitation électrique BR, BV, BC - recyclage	-	-	Marché	4 jours	Agglomération rouennaise		1	439,20 €	439,20 €	Favorable	Favorable	439,20 €	439,20 €
CACES R482 A/C1 ou recyclage ancienne réglementation	-	-	Marché	4 jours	Agglomération rouennaise		1	5 178,24 €	5 178,24 €	Favorable	Favorable	2 589,12 €	2 589,12 €
CACES R482 A	-	-	Marché	3 jours	Agglomération rouennaise		1	2 589,12 €	2 589,12 €	Favorable	Favorable	1 294,56 €	1 294,56 €
CACES R482 C1	-	-	Marché	3 jours	Agglomération rouennaise		1	1 294,56 €	1 294,56 €	Défavorable	Défavorable	-	-
CACES PEMP R486	-	-	Marché	3 jours	Agglomération rouennaise		1	3 594,24 €	3 594,24 €	Défavorable	Défavorable	-	-
CACES R486 - recyclage	-	-	Marché	2 jours	Agglomération rouennaise		1	3 490,56 €	3 490,56 €	Favorable	Favorable	3 490,56 €	3 490,56 €
PRAP	-	-	Interne	2 jours	Petit-Couronne		1	Interne	Interne	Favorable	Favorable	Interne	Interne
Manipulation des extincteurs	-	-	Marché	0,5 jour	Petit-Couronne		1	600,00 €	600,00 €	Favorable	Favorable	600,00 €	600,00 €
Gestes et Postures PRAP	-	-	Interne	2 jours	Petit-Couronne		1	Interne	Interne	Favorable	Favorable	Interne	Interne

Intitulé de la prestation	Quantité	Unité	Marché	Délai	Agglomération rouennaise	1	460,80 €	460,80 €	460,80 €	Favorable	460,80 €	460,80 €
AI/PR encadrant	-	-	Marché	1 jour	Agglomération rouennaise	1	460,80 €	460,80 €	460,80 €	Favorable	460,80 €	460,80 €
AI/PR opérateur	-	-	Marché	1 jour	Agglomération rouennaise	1	1 382,40 €	1 382,40 €	1 382,40 €	Favorable	1 382,40 €	1 382,40 €
Amiante ss4 - recyclage	-	-	Prestataire spécialisé	2 jours	Agglomération rouennaise	1	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	Favorable	2 900,00 €	2 900,00 €
SSIAP 1 remise à niveau	-	-	Marché	3 jours	Agglomération rouennaise	1	540,00 €	540,00 €	540,00 €	Favorable	540,00 €	540,00 €
Laïcité et Valeurs de la République	-	-	CNFPT	1 jour	Petit-Couronne	1	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT
Sensibilisation aux risques routiers	-	-	Interne	0,33 jour	Petit-Couronne	1	Interne	Interne	Interne	Favorable	Interne	Interne
Autorisation de conduite tondeuse autoportée	-	-	Prestataire spécialisé	1 jour	Agglomération rouennaise	1	2 040,00 €	2 040,00 €	2 040,00 €	Favorable	2 040,00 €	2 040,00 €
Travail en hauteur et port du harnais	-	-	CNFPT	1 jour	Agglomération rouennaise	1	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT	Favorable	Colisation CNFPT	Colisation CNFPT
							34 715,32 €	34 715,32 €	34 715,32 €		22 206,84 €	22 206,84 €



République Française
Département de la Seine-Maritime
..*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2025/2703-010 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dielynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauriane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-010

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION 76 D'UN AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ACFI)

MONSIEUR LE MAIRE rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'autorité territoriale doit désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence, il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,

- en passant convention avec le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 812-2,

VU le décret N°85-603 modifié du 10 Juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,

VU le décret N°2001-1016 du 5 Novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du Code du Travail et modifiant le Code du Travail,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 Mars 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

CONSIDÉRANT l'obligation légale de tout employeur public de désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

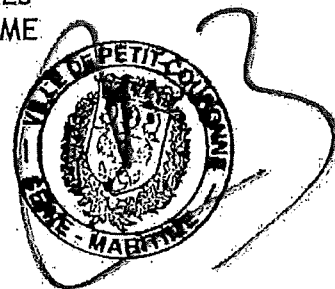
DÉCIDE,

- d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes : 29

- Pour :

- Contre :

- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime

..*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

..*.*.*

Délibération N° 2025/2703-011 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHÉLET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-011

CREATION DE 25 EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES ET D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS A TEMPS COMPLET LIES A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE SUR LA PERIODE ESTIVALE DU 07 JUILLET AU 30 AOÛT 2025

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

MONSIEUR LE MAIRE, expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'emplois et la rémunération des "Emplois Eté" intervenant dans les divers services municipaux pour un besoin saisonnier sur la période du 7 Juillet au 30 Août 2025,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,

VU le décret N°88-145 du 15 Février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la loi N° 2007-148 du 2 Février 2007 portant réforme statutaire, de modernisation de la fonction publique et les décrets se rapportant aux cadres d'emplois des adjoints administratifs et techniques territoriaux,

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Développement Economique et Commercial du 20 Mars 2025,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

MONSIEUR LE MAIRE propose :

- la création de 25 emplois non permanents dits "Emplois Été" pour l'année 2025, sur une durée d'emploi de 4 semaines (140 heures de travail) dans les divers services de la Collectivité afin de renforcer les équipes de travail ou remplacer le personnel en congés annuels ; de favoriser leur insertion professionnelle et dans la mesure du possible, participer à leur formation par une expérience concrète et leur donner la possibilité de réaliser un projet de loisirs,
- l'établissement des contrats à durée déterminée pour la période considérée, en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique,
- une rémunération sur la base d'1/151,67 heures (traitement indiciaire + indemnité de résidence) par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique ou d'Adjoint Administratif de l'échelle C1 (indice brut 367 - indice majoré 366) par le nombre d'heures effectuées.

Cette rémunération est susceptible d'actualisation en fonction de l'évolution des textes en vigueur. Les congés seront payés sur la base de 1/10^{ème} du salaire brut.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE la création, pour la période considérée, de 25 emplois saisonniers suivant la proposition ci-dessus.

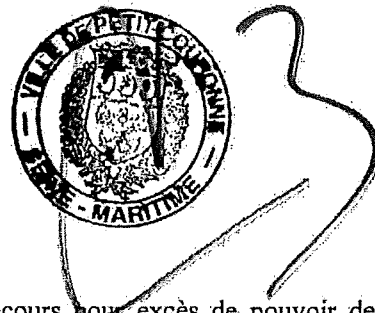
AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les contrats à durée déterminée afférents, pour le recrutement d'agents non titulaires, dans les conditions énoncées *supra*.

DIT que les crédits nécessaires s'y rapportant sont inscrits au budget de la Ville aux articles prévus à cet effet.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

**SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_**_**_**

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
*_**_**_**

Délibération N° 2025/2703-012 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-012

RETROCESSION DE 3 PARCELLES A LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE
RUE SALVADOR ALLENDE

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N°95-127 du 8 Février 1995 modifiée,

VU les dispositions du titre IV du Code Civil relatif à la vente,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020 actant la cession des parcelles AC 0716 et AC 0715 à Quevilly Habitat,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs en date du 17 Mars 2025,

CONSIDERANT la nécessité de rétrocéder les parcelles du domaine public à la Métropole Rouen Normandie,

CONSIDERANT le règlement de voirie métropolitaine actant que l'entretien de l'espace public et des espaces revient à la Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE la rétrocession des parcelles AC 0955 (2m²), AC 0938 (3m²) et AC 0947 (2m²) à la Métropole Rouen Normandie à titre gratuit identifiées comme étant sur le domaine public.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

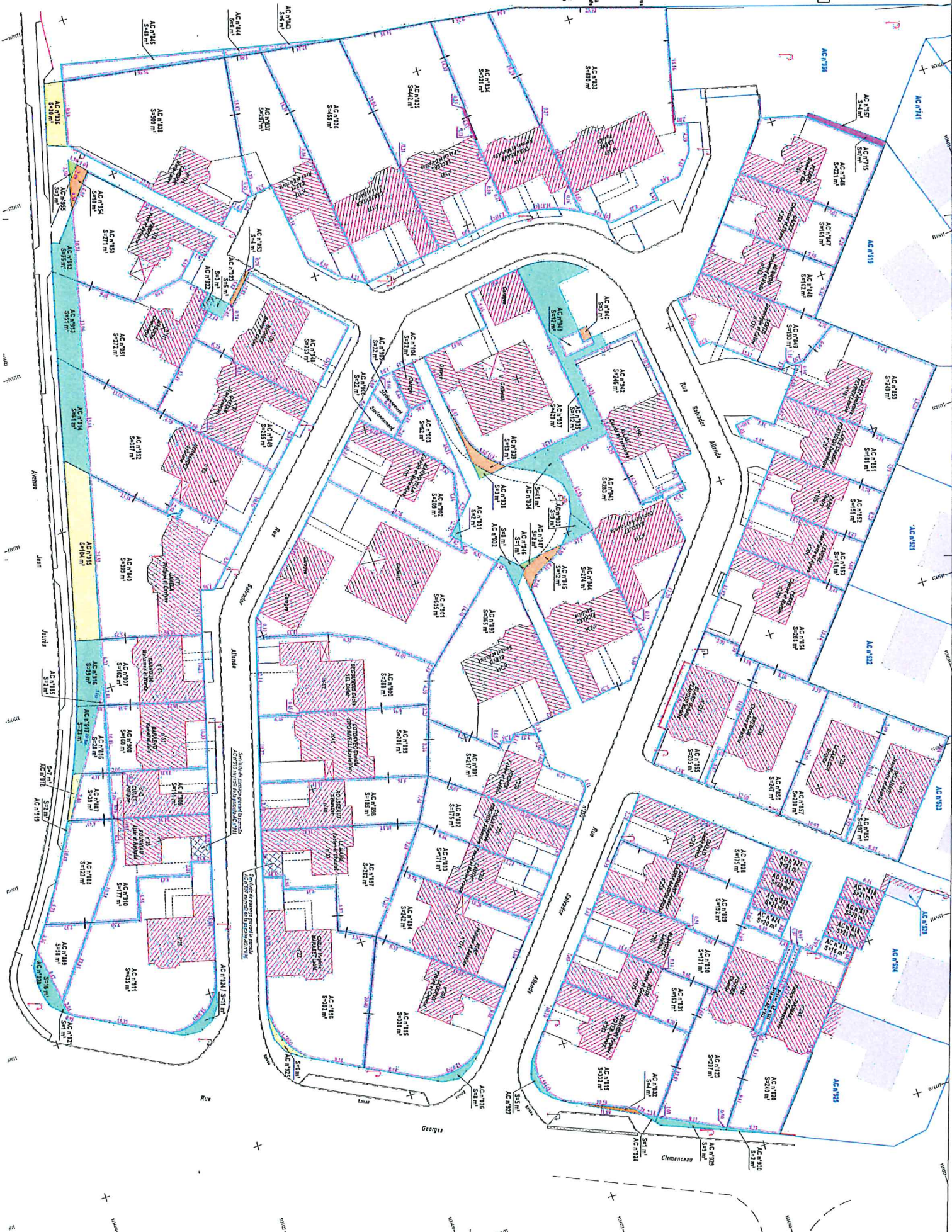
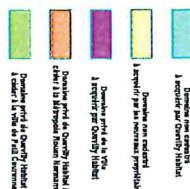
Joël BIGOT



Votes : 29

- Pour :
- Contre ;
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 18 H 30, à la Mairie de PETIT-COURONNE, sous la Présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Nombre d'Elus en fonction : 29
Nombre d'Elus présents : 22
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 29

Etaient présents :

- J. BIGOT, Maire

Les Adjoints :

- X. FAURRE - A. SCOT - L. LE COM - H. LEFEBVRE - D. JEANNIN - L. ALLAIN -
- L. TURQUER -

Les Conseillers Municipaux :

- R. MEZENGE - J. BETTENCOURT - M. DURU - M. CANTAIS -
- J.L. CREVEL - H. GOUDON - M. ANDRIEU - J.L. LIGUORI - D. POUYER -
- L. VELTIN - M. BALLUAIS - N. AMARZOUK - L. VOYES - E. LUCAS -

Procuration :

- D. DIALLO-CISSE qui a donné procuration à J. BIGOT
- C. DAMBRINE qui a donné procuration à L. LE COM
- M. BEGAUD qui a donné procuration à H. LEFEBVRE
- N. CLAVEL qui a donné procuration à A. SCOT
- C. VISCART qui a donné procuration à L. ALLAIN
- T. CLERADIN qui a donné procuration à L. TURQUER
- A. DEQUEN qui a donné procuration à X. FAURRE

La séance est ouverte à 18 H 30.

L. ALLAIN est nommée Secrétaire de Séance.



COMMUNE DE PETIT-COURONNE

DÉLIBÉRATION N° 13

~~*~*~*

Réunion du Conseil Municipal
Du 17 Décembre 2020

BUDGET VILLE
CESSIONS FONCIÈRES QUARTIER SALVADOR ALLENDE

LE QUORUM CONSTATE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 95-127 du 8 Février 1995 modifiée,

VU les dispositions du titre IV du Code Civil relatif à la vente,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs en date du 8 Décembre 2020,

CONSIDÉRANT que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles,

CONSIDÉRANT la demande de Quevilly Habitat pour lui permettre la mise en œuvre de son programme de cessions de ses biens,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Municipal du 19 Octobre 2017,

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire en charge du Cadre de Vie et du Développement Durable,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE la cession des parcelles AC 716p et AC 715 d'une contenance respective de 7 m² et de 4 m², soit un total de 11 m² sans soulte au bailleur social Quevilly Habitat. En échange Quevilly Habitat cède à la Ville de Petit-Couronne les parcelles AC 0841, AC 0480 et AC 0482 d'une contenance respective de 2m², 3m² et 2m² soit 7 m².

DÉCIDE l'annulation de la délibération N° 21 du Conseil Municipal du 19 Octobre 2017,

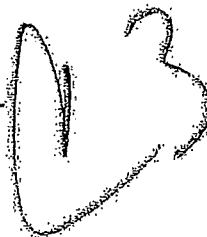
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire. Les frais de notaire seront à la charge de Quévilly Habitat.

DIT que la présente délibération sera affichée en Mairie durant un mois.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Déposé en Préfecture le : 18/12/20

Affiché le : 21/12/20

Echelle : 1:1000



Ville de PETIT-COURONNE
Rue Salvador Allende

- LEGÈNDE**
- SYMBÔLES**
- NOTES**
- REMARQUES**



Annexe 3 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception



Liberté • Égalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

Collectivité Mairie de Petit-Couronne Place de la Libération 76650-PETIT-COURONNE	Date d'envoi : 17 Décembre 2020
--	---------------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (N° Délib ou Arrêté...)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
- Modification du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique à 35H00 par transformation de son poste actuel - Création de 14 emplois non permanents d'Adjoints techniques territoriaux à temps non complet liés à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 8 Janvier au 9 Juillet 2021 et du 27 Août au 17 Décembre 2021 - Convention de prestation ALLO LA GUEPE Sarl - Restructuration du parvis de la Mairie - Adhésion à l'Association Nationale des Collectivités pour la Maîtrise des risques majeurs (AMARIS) - Budget Ville : Cessions foncières Quartier Salvador Allende - Convention de délégation de compétences liées à la mise en œuvre et au suivi du permis de louer - Convention triennale avec l'association COMMEDIAUSE : renouvellement - Subventions coopératives scolaires et projet spécifique Collège 2020/2021 - Journée FIT DAYS IGEN 2021 : contrat de partenariat - Convention tripartite entre la Ville, le délégataire VERT MARINE et le Collège Pasteur pour l'utilisation et les conditions d'accès par les élèves du collège du complexe aquatique « l'Archipel »	Délib n° 8 Délib n° 9 Délib n° 10 Délib n° 11 Délib n° 12 Délib n° 13 Délib n° 14 Délib n° 15 Délib n° 16 Délib n° 17 Délib n° 18	
Cachet de la collectivité et signature :	Cachet de réception de la Préfecture :	
 P/C J. MONTEIRO	BUREAU DU COURRIER 18 DEC. 2020 PREFECTURE	

* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la Préfecture.



République Française
Département de la Seine Maritime
*_**_**_**_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-013 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-013

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PRET DE BROyeurs A DESTINATION DES HABITANTS DE LA VILLE

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L 229-26,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Octobre 2018, approuvant les engagements communaux inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat,

VU la délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie en date du 16 Décembre 2019, adoptant le Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE),

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2022, actant la convention entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du PACTE,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2024 actant la convention COP21 entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie et définissant les 21 engagements en faveur du climat,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Février 2025 autorisant la signature de la convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie pour la mise à disposition de deux broyeurs à végétaux,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de vie et Développement Durable en date du 17 Mars 2025,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'encourager la gestion responsable des déchets verts et la réduction des déchets à la source,

CONSIDERANT les engagements de la Ville dans le cadre de la convention COP21 Rouen Normandie et ses objectifs de réduction des déchets,

CONSIDERANT le souhait d'offrir un service accessible aux habitants, en mettant à disposition des broyeurs de végétaux, selon des modalités précises,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE la mise en place d'un service de prêt de broyeurs de végétaux à destination des habitants de la ville de Petit-Couronne, sous réserve du respect des conditions d'utilisation fixées par la collectivité,

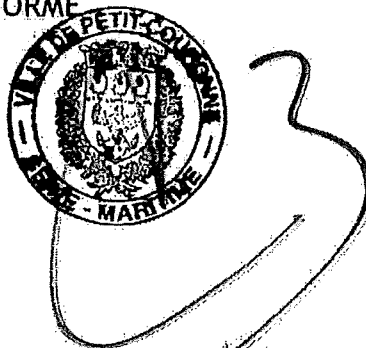
DECIDE de conclure une convention d'utilisation entre chaque emprunteur et la Ville, précisant les modalités de prêt (jointe en annexe),

DECIDE la mise en place d'une caution d'un montant de 50 Euros, restituée à l'emprunteur après vérification du bon état du matériel rendu.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



CONVENTION DE PRET DE BROyeurs DE VEGETAUX

Entre

La Ville de Petit-Couronne, représentée par son Maire Joël BIGOT, dûment habilité par la délibération n°XX- du Conseil municipal du XX/XX/2025, ci-après nommée la Ville.

Et, le co-contractant

M. / Mme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

PRÉAMBULE

La Ville de Petit-Couronne souhaite développer la pratique du broyage par les particuliers, dans l'objectif de maîtriser les quantités de déchets de jardin présentés à la collecte, dans le cadre de la convention avec la Métropole Rouen Normandie pour la mise à disposition de broyeurs de végétaux. Le but est d'améliorer la gestion des déchets verts à la parcelle, contribuant aux objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration.

La Ville de Petit-Couronne propose aux foyers volontaires domiciliés à Petit-Couronne (foyers co-contractants) d'expérimenter l'utilisation d'un broyeur de végétaux en empruntant le matériel auprès de la Ville. Cette action s'inscrit dans un contexte plus large de promotion des pratiques durables au jardin et vise à mesurer l'impact de cette pratique et de celles qui lui sont associées (compostage, paillage, pratiques de taille douce...) sur les quantités de déchets collectées, en porte-à-porte comme via les apports en déchetterie.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation du co-contractant à l'opération ainsi que les modalités de mise à disposition des broyeurs de végétaux par la Ville.

ARTICLE 2 : Type de broyeurs mis à disposition

Les broyeurs mis à disposition sont des broyeurs Bosch AXT 25 TC ou équivalent.

ARTICLE 3 : Engagements du co-contractant

Le co-contractant s'engage à :

- Fournir un justificatif de domicile et une caution.
- Retirer le broyeur au Centre technique, 666 rue Pierre Corneille, 76650 PETIT-COURONNE, par ses propres moyens à la date et aux horaires préalablement convenus et signer la présente convention ainsi que l'état des lieux d'entrée et de sortie du broyeur.
- Utiliser et entretenir le matériel dans les conditions recommandées par le fabricant.
- Utiliser les Equipements de Protections Individuels (EPI) recommandés par le fabricant (EPI non fournis par la Ville).
- Signaler immédiatement à la ville tout incident : dysfonctionnement, casse, panne, vol...
- Restituer le broyeur à la ville dans les délais prévus lors de chaque prêt.
- Restituer le broyeur nettoyé et vidé.

ARTICLE 4 : Engagements de la Ville

La Ville s'engage à :

- Mettre à la disposition du co-contractant un broyeur pour une durée de 1 à 7 jours lors de chaque prêt. Le transport est à la charge du co-contractant.
- Expliquer le fonctionnement du broyeur et remettre la notice de fonctionnement correspondante.

ARTICLE 5 : Durée de la convention

La présente convention est prévue pour la durée du prêt spécifiée dans la fiche d'état des lieux en annexe.

ARTICLE 6 : Dégradations / Réparations

Une caution de 50 € est exigée lors de la mise à disposition du matériel.

Le matériel est mis à disposition à titre gratuit. Un chèque de caution de 50 euros est demandé afin de couvrir les éventuelles réparations.

Le co-contractant s'engage à transporter, utiliser, stocker (stockage clos et couvert) et restituer le matériel avec soin et à signaler immédiatement à la Ville toute dégradation ou dysfonctionnement du matériel. Un état des lieux du matériel sera établi à chaque prêt au co-contractant.

En cas de dégradations, les dommages seront facturés au co-contractant. Si aucun dommage n'a été constaté, le chèque de caution sera restitué.

ARTICLE 7 : Responsabilité – Assurances – Sinistres

Le co-contractant s'engage à utiliser personnellement le matériel exclusivement à son domicile (adresse du co-contractant indiquée sur la présente convention). Il ne peut être prêté à une tierce personne.

Le co-contractant est responsable, vis-à-vis des tiers, de tous dommages ou accidents causés dans le cadre de l'utilisation du matériel mis à disposition.

Il appartient au co-contractant de vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que celle-ci couvre bien les risques inhérents à l'utilisation du matériel.

Cadre réservé à l'administration :

Avis : ☐ Favorable ☐ Non disponible	☐ Caution – Chèque n° ☐ Justificatif de domicile
--	---

Matériel remis le :

Date : _____

Horaire : _____

Durée du prêt : _____

Adresse : Centre technique municipal, 666 rue Pierre Corneille, 76650 PETIT-COURONNE

Fait en deux exemplaires originaux,

A _____, le

La Ville de PETIT-COURONNE Monsieur le Maire, Joël BIGOT	Le co-contractant Nom / Prénom / signature
---	---

ANNEXE

Convention de prêt de broyeurs de végétaux

Nom de l'emprunteur :	
Date et heure de retrait :	
Date et heure de restitution :	

Etat des lieux

Numéro du broyeur emprunté :	
Etat au retrait	Etat à la restitution

Signature lors du retrait	
Agent	Co-contractant
Signature lors de la restitution	
Agent	Co-contractant



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2025/2703-014 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire,

Délibération N° 2025/2703-014

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE VETERINAIRE « MONVETO CLEMENCEAU »
DE GRAND-COURONNE AINSI QUE L'ASSOCIATION « CHATS&COMPAGNIE »
POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS SANS PROPRIETAIRES SUR LA COMMUNE

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de déontologie vétérinaire,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs du 2 Octobre 2023,

VU la délibération N°2023/1910-016 du Conseil Municipal du 19 Octobre 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs du 17 Mars 2025,

CONSIDERANT,

- Qu'un local a été attribué à l'association au sein de la Médiathèque afin qu'elle puisse accompagner la Ville dans cette campagne, notamment lors des captures et de la convalescence des animaux,
- L'importance de réguler la population de chats errants sans propriétaires sur la commune, et face à l'encombrement des refuges environnants mais surtout de la SNPA de Rouen, il est nécessaire de mettre en place un protocole permettant la régulation de ces populations tout en s'assurant de leur bien-être,
- L'accroissement de ces populations il convient de les identifier en tant que « chats libres » et de les stériliser.

Entendu l'exposé de Madame Agnès SCOT l'Adjointe en charge du Cadre de Vie,

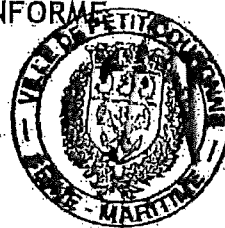
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'établir une nouvelle convention avec la clinique vétérinaire « MonVéto Clémenceau » en intégrant l'association « Chats&Compagnie » pour mettre en place cette opération.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Convention de gestion des populations de chats errants sans propriétaires

au titre des dispositions de l'article L211-27 du Code rural

Entre les soussignés :

La commune de Petit-Couronne, représentée par Monsieur le Maire, Joël Bigot,

dénommé ci-après la Mairie ;

Et

L'association Chats&Compagnie – représentée par Madame Charline BONNET - 32 rue François Duboc 76650 Petit-Couronne,

dénommée ci-après L'Association ;

Et

La Clinique Vétérinaire MonVeto Clémenceau – 10 rue George Clémenceau 76530 Grand-Couronne représenté par le Docteur Michael Nihant inscrit au tableau de l'Ordre sous le numéro national n°15071,

dénommée ci-après Le Vétérinaire ;

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code rural ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de déontologie vétérinaire ;

Vu la délibération n°*** du conseil municipal du 27/03/2025 ;

Considérant l'importance de réguler la population de chats errants sans propriétaires sur la commune, et face à l'encombrement des refuges environnants mais surtout de la SNPA de Rouen, il est nécessaire de mettre en place un protocole permettant la diminution de ces populations tout en s'assurant de leur bien-être. Il convient donc de mettre en place à travers cette convention une opération de stérilisation et d'identification de ces animaux.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

Cette convention permet la mise en place d'une campagne de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune au titre des dispositions de l'Article L211-27 du Code Rural.

Article 2

La capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune sera effectuée à la suite d'un signalement auprès des services municipaux ou bien d'une identification par l'Association en tant que chat errant non stérilisé et non identifié.

A la suite de ce signalement l'Association installera une cage de capture.

Après capture, l'animal sera pris en charge par l'Association pour le transporter chez Le Vétérinaire partie à la convention, après avoir prévenu par téléphone le praticien au moins 48h avant et en fonction des disponibilités de ce dernier.

Tout chat capturé, présentant une marque ou des traces d'identification sera libéré mais une communication sera faite si nécessaire au propriétaire lui précisant l'importance de stériliser son animal.

Après l'intervention, l'Association, procédera à la remise en liberté de l'animal sur le lieu de capture. Dès lors, ces chats seront identifiés et auront le statut « chat libre ».

En cas de besoin de convalescence, l'Association se chargera de conduire l'animal dans le local prévu à cet effet et lui apporter les soins nécessaires à sa remise en liberté.

Article 3

Le Vétérinaire partie à la convention, contre remise d'un bon spécifique par la Mairie ou l'Association, réalise, après anesthésie générale et recherche de toute marque ou trace de marque d'identification, la stérilisation et l'identification du chat au nom de la Ville de Petit-Couronne ou de l'organisme partenaire mentionné sur le bon spécifique le cas échéant.

En cas de présence de marque ou de trace de marque d'identification au moment du dépôt en clinique, il n'est procédé à aucune intervention. Le vétérinaire en avertit la Mairie ou l'Association qui se chargera de remettre l'animal à l'endroit où ce dernier a été capturé.

Tout chat en état de déchéance physiologique ou présentant une pathologie incurable pourra être euthanasié par Le Vétérinaire reste seul juge de l'opportunité de la mise en œuvre de cette mesure sanitaire.

Dans tous les cas, le Maire, gardien de l'animal, donne une autorisation permanente au vétérinaire de procéder à une euthanasie en cas de nécessité.

Autant que de besoin, après réveil, le chat pourra être pris sous le contrôle de l'Association, dans un lieu d'accueil adapté avant d'être relâché sur son lieu de capture conformément aux dispositions de l'article 2 et au regard des recommandations du Vétérinaire.

Article 4

Les chats ainsi stérilisés et identifiés dans le cadre de l'article L211-27 du Code rural qui ont acquis le statut de chat libre ne peuvent pas être mis à l'adoption par la Mairie.

L'association Chats&Compagnie s'engage, dans la mesure de sa capacité d'accueil en familles d'accueil, à collaborer avec la mairie pour l'aider à faire adopter des chats sociables et les chatons lorsque celle-ci la sollicite.

Article 5

Le Vétérinaire, partie à la convention, consent à pratiquer les honoraires TTC applicables aux associations.

Actes	Montant TTC en euros
Castration du chat et anesthésie	38,40€*
Ovariectomie de la chatte et anesthésie	77,10€*
Ovariectomie hystérectomie de la chatte	109,20€*
Identification	44€*
Euthanasie	43€*
Enlèvement du cadavre / incinération collective	69,50€*

**Ces tarifs seront réévalués par le vétérinaire chaque année qui adressera à la Ville ses nouveaux tarifs.*

Le Vétérinaire établit une facture au nom de la Mairie, avec la référence du bon spécifique. Il adresse à la Mairie cette facture et le certificat d'identification correspondant. La Mairie procède au règlement des honoraires directement au vétérinaire.

Article 6

La présente convention prendra effet à compter du ** *** **** pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Chacune des parties pourra mettre fin à cette convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la Mairie au moins 3 mois avant son échéance.

Article 7

La présente convention encadre uniquement la démarche de régulation des populations de chats errants. Tout signalement relatif à autre animal errant, blessé et / ou décédé sur l'espace public reste à la charge de la commune.

Fait à Petit-Couronne le

Un exemplaire de cette convention est envoyé au président du conseil de l'ordre régional des vétérinaires.

Fait en 3 exemplaires originaux.

M. le Maire de Petit-Couronne :

Le Vétérinaire ou son mandataire :

La présidente de l'Association Chats&Compagnie :



République Française
Département de la Seine Maritime
..*.*.*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE
..*.*.*

Délibération N° 2025/2703-015 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-015

REGULARISATION DU TRANSFERT DEFINITIF DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS NON-CADASTRES VERS LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et les suivants, L5217-2 et L5217-5,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles,

VU le décret N°2014-1604 portant création de la Métropole dénommée « METROPOLE ROUEN NORMANDIE »,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, Développement durable et risques

majeurs du 17 Mars 2025.

CONSIDERANT que les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines ont été mis à disposition de plein droit à compter de la création de la Métropole Rouen Normandie puis transférés dans le patrimoine de la Métropole un an après la date de la première réunion du Conseil Métropolitain soit le 9 février 2016,

CONSIDERANT que ce transfert a été constaté par procès-verbal en conseil municipal en date du 17 novembre 2016,

CONSIDERANT qu'il convient de réitérer les termes de ce procès-verbal de transfert dans le cadre d'un acte authentique et de constater conjointement le transfert de la Commune figurant dans le tableau ci-joint,

CONSIDERANT que ce transfert interviendra à titre gratuit aux termes d'un acte de transfert conformément aux dispositions de l'article L3112-2 du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques,

CONSIDERANT que les frais de toute nature seront à la charge de la Métropole,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSTATE le transfert définitif des voiries figurant dans le tableau ci-joint au profit de la Métropole Rouen Normandie sans contrepartie financières,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif correspondant.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGO



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

COMMUNE:

PETIT-COURONNE

CODE-INSEE:

76497

VOIE	LONGUEUR (en mètres)
ALLEE DES POTENTILLES	167
ALLEE DES TROENES	184
AVENUE DES CANADIENS	34
AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	126
AVENUE GAMBETTA	56
AVENUE JEAN JAURES	1 991
CHEMIN DU CLOS	56
CHEMIN DU JARDINET	64
IMPASSE AGLAE DROUARD	165
IMPASSE DES COQUELICOTS	147
IMPASSE DES PRIMEVERES	149
IMPASSE DU ROUVRAY	135
IMPASSE FRANCOIS DUBOC	58
PARKING PLACE DU MARCHÉ	48
PARKING RUE DE LA PIERRE NAUDIN	49
PARKING DE L'EGLISE	56
PARKING RUE DU ROUVRAY	57
PASSAGE JEAN COCTEAU	88
PLACE ANTOINE WATTEAU	55
PLACE DE LA LIBERATION	63
PLACE DU MARCHÉ	101
PLACE DU ROUVRE	68
PLACE GUSTAVE FLAUBERT	50
PLACE JEAN COCTEAU	50
PLACE NICOLAS THOMAS BREMONTIER	53
PLACE PIERRE MENDES FRANCE	273
ROUTE DE BELBEUF - VC 7	1 253
RUE ALBERT CAMUS	217
RUE ALFRED DE VIGNY	123
RUE ANDRE BIHOREL	362
RUE ANNA ET GUSTAVE BOILAY	167
RUE ANNIE DE PENE	84
RUE ANTOINE WATTEAU	289
RUE ARISTIDE BRIAND	536
RUE BERTHE RAVAUD	149
RUE BERTHET PASSAGE D'EAU	51
RUE BLAISE PASCAL	186
RUE BOIÉLDIEU	205
RUE CAMILLE SAINT-SAENS	217
RUE CHARLES LENOIR	68
RUE CLAUDE MONET	421
RUE CLEMENT ADER	199
RUE D'AHLEM	256
RUE DE BECCLES	287
RUE DE LA FORET	64
RUE DE LA GARE	154
RUE DE LA GAROTTE	263
RUE DE LA MARE SANSOURE	397
RUE DE LA PIERRE D'ETAT	2 452

COMMUNE:

PETIT-COURONNE

CODE-INSEE:

76497

VOIE	LONGUEUR (en mètres)
RUE DE LA PIERRE NAUDIN	654
RUE DE LA REPUBLIQUE	114
RUE DE LA VOUTE	332
RUE DE SAINT-ETIENNE	105
RUE DE VILA VERDE	381
RUE DENIS PAPIN	90
RUE DES ACACIAS	68
RUE DES BLEUETS	78
RUE DES CERISIERS	138
RUE DES CHENES	111
RUE DES ECOLES	476
RUE DES GROSEILLIERS	172
RUE DES HARKIS	29
RUE DES LILAS	171
RUE DES POIRIERS	210
RUE DES POMMIERS	276
RUE DES ROSES	447
RUE DU 11 NOVEMBRE	822
RUE DU 11 NOVEMBRE PROLONGEE	232
RUE DU 14 JUILLET	217
RUE DU 19 MARS 1962	179
RUE DU 8 MAI	166
RUE DU BEL AIR	537
RUE DU BOCQUET	101
RUE DU BOIS DU MILTHUIT	149
RUE DU DOCTEUR LAENNEC	174
RUE DU GENERAL LECLERC	196
RUE DU MADRILLET	921
RUE DU POMMERET	756
RUE DU ROUVRAY	459
RUE DU ROUVRE	421
RUE DU SILLON	63
RUE DU VARAT	254
RUE EDOUARD BRANLY	233
RUE EUGENE SUE	134
RUE FERNAND LEGER	197
RUE FLORA TRISTAN	248
RUE FRANCOIS DUBOC	190
RUE FRANCOIS LE BLOAS	227
RUE FRANCOIS RABELAIS	178
RUE FRANZ LISZT	133
RUE FREDERIC CHOPIN	286
RUE GABRIELLE COLETTE	227
RUE GEORGE SAND	254
RUE GEORGES CLEMENCEAU	482
RUE GEORGES GUYNEMER	440
RUE GERARD PHILIPPE	131
RUE GUY DE MAUPASSANT	505
RUE JACQUES BREL	361

COMMUNE:

PETIT-COURONNE

CODE-INSEE:

76497

VOIE	LONGUEUR (en mètres) *
RUE JACQUES PREVERT	492
RUE JEAN COCTEAU	188
RUE JEAN DE LA BRUYERE	147
RUE JEAN DE LA FONTAINE	225
RUE JEAN LEFORESTIER	88
RUE JEAN LEGRIS	57
RUE JEAN MERMOZ	223
RUE JEAN MOULIN	75
RUE JEAN RACINE	57
RUE JEANNE DEMESSIEUX	142
RUE JOHN FITZGERALD KENNEDY	1 017
RUE JOLIOT CURIE	422
RUE JOSEPH DAGUENET	96
RUE JOSEPH DELATTRE	179
RUE JULES VERNE	135
RUE LEON BLUM	125
RUE LEON JOUHAUX	80
RUE LOUIS LUMIERE	190
RUE LOUIS PASTEUR	147
RUE MARCEL CAVELIER	1 425
RUE MARTIN LUTHER KING	247
RUE MAURICE CADOT	235
RUE MOLIERE	107
RUE NELSON MANDELA	249
RUE NICOLAS BOILEAU	111
RUE NICOLAS THOMAS BREMONTIER	304
RUE OLOF PALME	170
RUE PAUL LANGEVIN	96
RUE PIERRE BROSSOLETTE	84
RUE PIERRE CORNEILLE	1 091
RUE PIERRE ET MARIE CURIE	660
RUE SALVADOR ALLENDE	423
RUE SOUTINE	97
RUE THOMAS CORNEILLE	324
RUE THOMAS EDISON	472
RUE VICTOR HUGO	257
RUE VICTOR SCHOELCHER	398
RUE WINSTON CHURCHILL	294
SENTE POMMERET	150
STATIONNEMENT AVENUE DES CANADIENS	27
STATIONNEMENT AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	76
STATIONNEMENT PLACE MENDES FRANCE	77
STATIONNEMENT RUE ARISTIDE BRIAND	150
STATIONNEMENT RUE ANDRE BIHOREL	221
STATIONNEMENT RUE BOIELDIEU	63
STATIONNEMENT RUE DE LA PIERRE D'ETAT	138
STATIONNEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE	66
STATIONNEMENT RUE DES ECOLES	365
STATIONNEMENT RUE DU GENERAL LECLERC	43

COMMUNE:

PETIT-COURONNE

CODE-INSEE:

76497

VOIE	LONGUEUR (en mètres) *
STATIONNEMENT RUE DU SILLON	30
STATIONNEMENT RUE GUY DE MAUPASSANT	254
STATIONNEMENT RUE JACQUES BREL	50
STATIONNEMENT RUE JACQUES PREVERT	49
STATIONNEMENT RUE JOLIOT CURIE	69
STATIONNEMENT RUE NELSON MANDELA	24
STATIONNEMENT RUE PIERRE CORNEILLE	31
STATIONNEMENT RUE WINSTON CHURCHILL	135
STATIONNEMENT SENTE POMMERET	41
VOIE SANS NOM (depuis rue Aristide Briand)	38
TOTAL:	39 691 mètres

* longueurs en mètres cartographiques (pas de mesures 'terrain')

Parking et Stationnement:

Est considéré comme "parking" un lieu de stationnement avec entrée/sortie sur le DP

Est considéré comme "stationnement" tout stationnement du type "épi" en surlargeur de voie



République Française
Département de la Seine Maritime

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

Délibération N° 2025/2703-016 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-016

RALLUMAGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 Février 2021 décidant l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable et Risques Majeurs du 17 Mars 2025,

CONSIDERANT :

- Que la sécurité et le bien-être des habitants de Petit-Couronne sont une priorité absolue pour la Municipalité,
- Que les habitants expriment un sentiment croissant d'insécurité lié à l'obscurité nocturne bien que la recrudescence des faits de délinquance ait lieu de jour,
- Que l'éclairage public joue un rôle important dans la prévention des accidents, des chutes et l'amélioration de la visibilité en cas d'urgence,
- Que bien que les économies d'énergie et la protection de l'environnement restent des enjeux importants, la sécurité des citoyens doit être privilégiée,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de rétablir l'éclairage public nocturne sur l'ensemble du territoire communal, et demande à la Métropole Rouen Normandie de rallumer dans les meilleurs délais,

DEMANDE à la Métropole Rouen Normandie, de poursuivre l'installation de système d'éclairage en leds sur l'ensemble du territoire, et de mener une réflexion sur l'installation dans un système d'éclairage intelligent et économe en énergie, permettant notamment de moduler l'intensité lumineuse en fonction des heures et zones, afin de concilier sécurité et sobriété énergétique.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération N° 2025/2703-017 du Conseil Municipal
Séance du 27 Mars 2025

Etaient présents : Joël BIGOT, Xavier FAURRE, Agnès SCOT, Lucien LE COM, Hélène LEFEBVRE, Didier JEANNIN, Marilyn ANDRIEU, Laurent TURQUER, Dieynaba DIALLO-CISSE, Renée MEZENGE, Conchita DAMBRINE, Marcel DURU, Myriam BEGAUD, Michel CANTAIS, Jean-Louis CREVEL, Hervé GOUJON, Isabelle ALLAIN, Jean-Luc LIGUORI, Norbert CLAVEL, Claire VISCART, Thierry CLERADIN, Ingrid VELTIN, Mickael BALLUAIS, Lauryane VOYES, Pascal BACHELET.

Absents : Janine BETTENCOURT (pouvoir à L. LE COM), Dominique POUYER (pouvoir à J. BIGOT), Nadia AMARZOUK (pouvoir à X. FAURRE), Fernande DUVAL (pouvoir à A. SCOT).

Nombre de Conseillers présents physiquement : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de Conseillers votants : 29

Secrétaire de Séance : Xavier FAURRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt Février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël BIGOT, Maire.

Délibération N° 2025/2703-017

DOCUMENT UNIQUE
REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES,
RESTAURATION SCOLAIRE, CLASSE DE NEIGE ET AIDE AUX DEVOIRS

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education Enfance Jeunesse, Sport et Vie Associative du 18 Mars 2025,

CONSIDERANT que le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire nécessite d'être modifié pour prendre en compte certaines évolutions dans le fonctionnement des dispositifs ou modalités de paiement.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de valider le nouveau règlement intérieur comme rédigé en pièce jointe.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Joël BIGOT



Votes :

- Pour : 29
- Contre :
- Abstentions :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRES, RESTAURATION SCOLAIRE, CLASSE DE NEIGE, AIDE AUX DEVOIRS

PREAMBULE

En inscrivant votre enfant sur les différents dispositifs municipaux, vous souscrivez aux règles qui régissent le fonctionnement de ces activités, il est donc impératif pour vous d'en prendre connaissance.

Ces activités sont mises en place pour répondre à un besoin de garde des familles mais aussi d'un besoin de détente pour garantir l'épanouissement des enfants et préadolescents dans le respect du rythme de vie de chacun.

La commune est garante de la sécurité morale, physique et affective des mineurs conformément à la réglementation en vigueur. La Caisse d'Allocations Familiales et le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport sont les partenaires institutionnels de la municipalité.

1. FONCTIONNEMENT DES DIVERS DISPOSITIFS

Article 1 : Modalités

✱ La restauration scolaire dans les écoles et à l'accueil de loisirs :

Le service de restauration est géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Petit- Couronne et Grand-Couronne, en partenariat avec un prestataire qui fournit les denrées alimentaires et assure la formation des personnels en termes de règles d'hygiène et sécurité alimentaire.

Un diététicien est attentif à l'équilibre des repas et une commission des menus composée d'élus, du prestataire, de parents d'élèves, de jeunes conseillers du Conseil Municipal d'Enfants, ainsi que de l'équipe de la cuisine centrale se réunit 3 fois par an pour débattre et valider les menus.

Les menus sont édités dans les panneaux d'affichage de l'école et de l'accueil de loisirs, ils sont également disponibles en ligne sur le site de la ville.

Un menu de substitution est proposé aux enfants qui ont un régime alimentaire sans porc, il ne pourra être proposé d'autres spécificités. Les enfants ayant un régime alimentaire certifié par Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pourront bénéficier d'un aménagement de leur accueil.

✱ Les accueils périscolaires et extrascolaires :

Ils fonctionnent au sein de chaque école après la classe, ainsi que le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les familles sont responsables de la conduite de l'enfant jusqu'à la salle d'accueil et doivent s'assurer de sa prise en charge par un responsable. De même, seules, les personnes autorisées par la famille peuvent reprendre l'enfant le soir. En élémentaire, les enfants avec l'autorisation écrite des parents peuvent repartir seuls. Si une personne n'est pas autorisée à reprendre l'enfant par décision de justice, un justificatif devra être fourni.

Les enfants non-inscrits aux Ateliers Educatifs resteront sous la responsabilité des enseignants jusqu'à l'arrivée d'un responsable de l'enfant.

Article 2 : Horaires

Les parents peuvent venir chercher leur enfant dans des créneaux définis afin de leur permettre de profiter de l'intégralité de l'activité proposée. Les portes ouvrent aux familles 10 minutes avant l'heure de la fin de l'activité. Néanmoins, il peut y avoir dérogation programmée, sur justificatif médical ou administratif, à condition que le directeur périscolaire ait été informé en amont.

Seuls les arrivées ou départs des garderies peuvent se faire de manière échelonnée. Toutefois tout retard non justifié à la fin de l'activité garderie du soir, entrainera une facturation supplémentaire.

Semaine scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

07h30 08h20	08h20 11h30	11h30-12h50	12h50 16h00	16h00 17h30	17h30 18h30
Garderie	Temps scolaire	Restauration scolaire et Pause Méridienne	Temps scolaire	Ateliers éducatifs	Garderie

Mercredis :

7h30-9h00	9h00-17h00	9h-13h30	13h30-17h	17h-18h
Garderie	Accueil à la journée	Accueil matin avec repas	Accueil après-midi sans repas	Garderie

Vacances scolaires :

8h00-9h00	9h00-17h00	9h-13h30	13h30-17h	17h-18h
Garderie	Accueil à la journée	Accueil matin avec repas	Accueil après-midi sans repas	Garderie

Article 3 : Taux d'encadrement

La Ville de Petit-Couronne est engagée dans un projet éducatif de territoire (PEDT), néanmoins elle a maintenu, sauf cas exceptionnel, un taux d'encadrement d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et un animateur pour 12 enfants en élémentaire pour les activités péri et extra scolaires.

Pour la restauration scolaire et le temps de la pause méridienne, un directeur périscolaire, des animateurs et le personnel de service veillent au bon déroulement de ce temps charnière dans une journée d'école. Les équipes encadrantes sont recrutées en application de la réglementation en vigueur.

Article 4 : Personnel Encadrant

Le personnel est placé sous l'autorité du Pôle Enfance, Education, Jeunesse, Vie Associative et Sportive.

La responsabilité sur site est confiée à un directeur ou une directrice en périscolaire et en accueil de loisirs extrascolaire en application de la réglementation en vigueur.

Les responsables veillent à l'application du Projet Educatif de la Ville. Ils sont garants de la sécurité physique, affective et psychologique des enfants, organisent, coordonnent et planifient le travail de l'équipe d'animation. Les responsables élaborent les projets pédagogiques pour déterminer les actions à mener en accord avec la responsable du Service Jeunesse.

Article 5 : Les locaux

Les activités des accueils de loisirs périscolaires du matin, après-midi et soir se dérouleront dans les locaux scolaires ou tout autre lieu propice aux animations (salle de sport, jeux de cour, salle informatique...).

Les locaux de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires se situent rue de la Pierre Naudin, l'entrée se fait par la rue des Ecoles. Toutefois, cet accueil pourra être transféré dans un autre établissement de la Ville si la situation l'impose, en fonction de la déclaration qui sera faite auprès des autorités compétentes.

2. **CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION**

Article 6 : Admission

- ✱ Pour la restauration scolaire, les garderies du matin et du soir et les ateliers éducatifs :
 - Tous les enfants inscrits dans les écoles de la ville (*exceptés les enfants scolarisés en toute petite section*)

- ✱ Pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires :
 - Les enfants dont les familles résident sur le territoire communal (*parents ou grands-parents*)
 - Les enfants scolarisés sur la commune (*exceptés les enfants scolarisés en toute petite section*).
 - Les enfants non scolarisés de plus de 3 ans résidant sur le territoire communal.
 - Les enfants dont les parents travaillent sur le territoire communal.
 - Les enfants des communes ayant passées convention avec la ville.
- Ces dispositifs sont administrés par la Ville de Petit-Couronne, sous l'autorité du Maire de la Commune.

Article 7 : Inscription

Pour pouvoir fréquenter les différents dispositifs de la ville, l'inscription est obligatoire. Pour toute première inscription pendant la scolarité à un des dispositifs, le responsable légal doit prendre contact avec le Centre des Tourelles qui procèdera à sa première inscription. Un identifiant lui sera remis afin de gérer son dossier via le portail famille.

Pensé pour simplifier le quotidien des familles, ce portail permet à la famille de :

- Remplir le dossier famille et pouvoir par la suite le mettre à jour,
- Remplir la fiche sanitaire de l'enfant et transmettre la photocopie du carnet de santé (vaccins),
- Faire ou modifier l'inscription et les réservations selon les différents dispositifs,
- Consulter la tranche de quotient et les tarifs correspondants,
- Consulter et régler les factures,
- Suivre les démarches effectuées par la famille.

Un accueil physique reçoit du public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au Centre des Tourelles, il s'adresse aux familles n'ayant pas accès à l'outil informatique, étant en difficulté avec celui-ci ou encore pour les situations d'urgence.

Les réservations peuvent également être établies par mail une fois le dossier unique validé :

reservations-educationjeunesse@ville-petit-couronne.fr

☎ 02.32.11.57.00

Le non-respect des conditions d'inscriptions aux activités périscolaires peut entraîner une éviction décidée par l'autorité territoriale.

3. **FREQUENTATION ET TARIFS**

Article 8 : Fréquentation

L'enfant fréquente la restauration, les activités périscolaires ou extrascolaires selon les inscriptions et les réservations qui ont été renseignées par la famille sur la fiche d'inscription.

L'enfant non inscrit aux ateliers éducatifs reste sous la responsabilité des enseignants.

Les réservations sont obligatoires pour :

- ✱ La restauration scolaire, les activités périscolaires (garderies du matin, ateliers éducatifs et garderies du soir) et l'accueil de loisirs du mercredi : à faire ou modifier 7 jours à l'avance.
- ✱ Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires : ouverture des réservations environ un mois avant la date la session. Date de clôture des réservations 15 jours avant la session. Les inscriptions sont fermes et définitives. Une liste d'attente sera tenue afin d'affecter les éventuelles places disponibles jusqu'au début de la session. Les réaffectations de places sur liste d'attente seront facturées au tarif normal.

Article 9 : Quotient CAF

Le quotient utilisé pour une tarification modulée de la facturation est celui calculé par la Caisse d'allocations familiales. Ce quotient est actualisé avant chaque facturation.

Pour les familles ne disposant pas de quotient CAF, un calcul en janvier et une actualisation en juin seront effectués par nos services sur la base du calcul du quotient CAF.

Dans ce cas, la famille devra fournir les documents nécessaires demandés par le service au regard de sa situation.

La grille des tarifs est votée tous les ans par le Conseil Municipal, et est valable pendant toute l'année civile.

Article 10 : La Facturation

- ✱ La facturation est calculée, le mois suivant les présences aux activités et selon le quotient CAF.
- ✱ Une réservation dans les temps impartis donne lieu à une facturation.
- ✱ Une réservation hors délai imparti donne lieu à une facturation majorée sauf pour les réservations en liste d'attente.
- ✱ Carence de deux jours pour les absences, dans tous les dispositifs.
- ✱ Prise en compte de la totalité de l'absence à partir du 3^{ème} jour consécutif sur justificatif avant le 05 du mois suivant auprès du service des réservations au Centre des Tourelles.
- ✱ Les garderies du matin et du soir sont facturées au forfait mensuel au-delà de 3 séances.
- ✱ Les P.A.I alimentaires font l'objet d'une facturation spécifique sur l'accueil de loisirs.
- ✱ La présence d'un enfant à un dispositif sans inscription entraîne implicitement son inscription à l'activité à titre exceptionnel et une facturation majorée.
- ✱ Tout 1^{er} retard fera l'objet d'un avertissement, ensuite une pénalité de retard de 5.00€ le ¼ d'heure entamé, sera appliqué pour tout retard non justifié : après 18h00 pour l'accueil de loisirs, après 18h30 pour la garderie périscolaire du soir.

Article 11 : Modes de paiement

Les familles s'acquittent du paiement avant la date limite de paiement notifiée sur la facture.

- ✱ Des permanences d'encaissement (chèque, espèces, carte bancaire, CESU, ANCV) sont proposés, les jours étant indiqués sur la facture.
- ✱ Déductions des Aides Aux Loisirs de la CAF, pour l'accueil de loisirs, sur présentation de la notification de droit.
- ✱ Les CESU sont acceptés en règlement des garderies du matin et du soir, des ateliers éducatifs et de l'accueil de loisirs.
- ✱ Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés en règlement de l'accueil de loisirs et des séjours de classe de neige.
- ✱ Les familles peuvent régler leur facture par le biais du portail famille
- ✱ La facture peut être réglée par le biais du prélèvement automatique.

Article 12 : Relances de paiement

Les factures non-acquittées, dans le délai imparti, sont ensuite transmises au Trésor Public qui se chargera du recouvrement de celles-ci.

Selon décision des élus, le non-acquittement des factures peut entraîner une éviction des activités périscolaires et extrascolaires.

Article 13 : Communication

Dans un souci de vous transmettre les informations dans les meilleurs délais et conformément aux engagements de la ville de Petit-Couronne en matière de développement durable. Tous les moyens de communication à disposition seront utilisés (mail, sms...).

Les factures sont transmises uniquement par mail et disponibles dans votre espace personnel du portail famille.

4. **SANTÉ**

Article 14 : Les vaccinations

Les enfants, quel que soit leur âge, doivent être obligatoirement vaccinés. Les parents devront présenter le carnet de santé ou un certificat de vaccination délivré par un médecin. Si l'une ou plusieurs des vaccinations obligatoires ne sont pas à jour, les enfants sont provisoirement admis. Le maintien de l'accueil des enfants dans les accueils collectifs de mineurs est subordonné à la réalisation des vaccinations faisant défaut qui peuvent être effectuées dans les trois mois de l'admission provisoire.

Article 15 : Les maladies et allergies

Aucun enfant malade ou contagieux ne pourra être accepté sur les différents sites d'accueil. Tout cas de maladie contagieuse survenant chez un enfant ou dans la famille doit être signalé au directeur(trice) périscolaire. Si l'enfant présente des allergies alimentaires ou des problèmes de santé ou des comportements particuliers, la famille doit en informer les responsables des structures, pour que les mesures nécessaires soient mises en place. En cas d'allergie alimentaire, les modalités d'accueil seront définies dans le PAI.

Article 16 : PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / Enfant en situation de handicap

Pour les enfants présentant des difficultés de santé nécessitant une surveillance ou des protocoles particuliers, la famille devra présenter le P.A.I. lors de l'inscription de l'enfant. L'enfant ne pourra être accueilli tant que ce document ne sera présenté.

Pour les PAI alimentaires, les repas sont à la charge des parents, si celui-ci le préconise.

Pour les ateliers éducatifs, les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, une rencontre avec les familles sera programmée afin de vérifier que l'équipe d'animation a la capacité d'accueillir l'enfant. Dans ce cas précis, la municipalité se réserve le droit de proposer un rythme d'accueil allégé ou de ne pas accueillir l'enfant.

Article 17 : Mesures d'urgence

Selon l'état de santé, il peut être demandé aux parents de venir chercher leur enfant parce qu'il est souffrant ou qu'il est légèrement blessé et qu'il nécessite le fait d'être vu par un professionnel de la santé. En cas d'accident, le SAMU est appelé et les parents immédiatement prévenus, les frais sont à la charge des parents. Si le SAMU transporte l'enfant à l'hôpital ou dans une clinique avant que les parents puissent se rendre disponibles, le directeur, l'adjoint ou un animateur accompagne l'enfant afin de maintenir le lien affectif jusqu'à l'arrivée des parents.

VI. ASSURANCE

Article 18 : Responsabilité

Chaque dispositif est, pendant le temps d'accueil, sous la responsabilité de la Ville.

La Ville dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité civile.

Cependant, les parents doivent également contracter, une assurance en responsabilité civile et/ou assurance extrascolaire.

VI. DISCIPLINE

Article 19 : Vie en collectivité

Les différents dispositifs sont des lieux de détente et de découverte, ce qui implique de la part de chacun (enfants, familles, équipes) d'adopter une attitude adéquate à la vie en collectivité et de respecter toutes consignes données par les encadrants.

- Les enfants doivent avoir une tenue appropriée et un comportement correct.
- Pour leur sécurité, le port de bijoux, les objets de valeur et la détention d'objets pouvant présenter des dangers sont interdits.
- Les enfants, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte aux agents assurant le service d'accueil, à leurs camarades ou familles de ceux-ci.
- Toute dégradation volontaire du matériel ou des locaux ne peut être tolérée.
- Si la mauvaise conduite perdure, une concertation aura lieu entre les parents et un représentant de la commune.
- Tout manquement jugé inacceptable par la collectivité sera évoqué avec la famille et pourra faire l'objet d'une sanction : un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas la famille ne pourra prétendre à aucun remboursement.

L'inscription de l'enfant aux différents dispositifs vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur pour l'année scolaire en cours.

A _____, le _____

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Signature du ou des deux responsables légaux :

Précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Rappel :

- Article 372-2 du Code civil : [...] chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.
- Article 441-7 du code pénal : est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation faisant état de faits matériellement inexacts.